



HAL
open science

Le glanage comme moyen de créer des paysages en commun : étude de cas sur la commune de Gradignan

Capucine de Barros

► To cite this version:

Capucine de Barros. Le glanage comme moyen de créer des paysages en commun : étude de cas sur la commune de Gradignan. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-03699887

HAL Id: dumas-03699887

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03699887>

Submitted on 20 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Capucine de Barros

LE GLANAGE COMME MOYEN DE CRÉER DES PAYSAGES EN COMMUN

ÉTUDE DE CAS SUR LA COMMUNE DE GRADIGNAN

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



● ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE & DE PAYSAGE

Année universitaire 2021-2022

Capucine de Barros

Soutenance le 27 janvier 2022

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

REMERCIEMENTS :

Je souhaiterais tout d'abord remercier l'équipe enseignante de l'ENSAP qui m'a tout le long de mon cursus amené à développer mon regard sur les paysages et dans le cadre de ce travail de recherche dire merci à Alexandre Moisset, Cyril Marlin et Thomas Maillard pour m'avoir accompagné dans mes réflexions et mes démarches mais aussi pour leurs conseils avisés.

J'aimerais aussi exprimer ma gratitude à tous les habitants de Gradignan que j'ai pu rencontrer et qui m'ont permis de mieux comprendre mon sujet grâce à leurs expériences personnelles. Sans oublier la marie de Gradignan et tout particulièrement Jean-Louis Bos responsable du pôle aménagement urbain qui m'a accordé du temps afin de répondre à mes questions.

Enfin, je voudrais dire merci à tous ceux avec qui j'ai pu discuter de ce travail et qui m'ont permis de développer mes réflexions et plus spécialement Clémentine Loubrieu qui m'a épaulé dans la finalisation de ce document, à Johanne Delluc pour son soutien et sa bienveillance ainsi qu'à ma famille qui m'ont apporté un environnement propice à la rédaction de ce mémoire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	4
Table des matières.....	6
Introduction générale.....	8
I) La place du glanage aujourd’hui dans la construction des paysages en commun.....	10
1.1 - Le glanage, une pratique héritée	11
1.1.1 - L'histoire des communs pour comprendre les pratiques actuelles	11
1.1.2 - Le glanage, une pratique nécessaire	12
1.1.3 - Que reste-t-il du glanage dans les paysages du XIXème siècle.....	14
1.2 - Les enjeux des paysages en commun au travers du glanage.....	15
1.2.1 - Le commun par le prisme des sciences.....	15
1.2.2 - Définir un paysage en commun.....	18
II) Observation des pratiques de glanage sur la commune de Gradignan.....	22
2.1 - Quelle pratique de glanage à Gradignan ?.....	23
2.1.1 - Hypothèse de départ.....	23
2.1.2 - Gradignan et ses politiques publiques.....	23
2.1.3 - Méthodologie de recherche.....	25
2.1.4 - Des portraits de glaneurs.....	26
2.2 - Interprétations des résultats.....	29
2.2.1 - Une réglementation permettant la durabilité des ressources.....	29
2.2.2 - Le glanage une pratique discrète dans le paysage.....	30
2.2.3 - Les différents types de glanage observés sur la commune.....	31
2.3 - Le glanage un outil vers la création de paysages en commun.....	34
2.3.1 - Une pratique participant à la gestion des paysages.....	34
2.3.2 - Accessibilité à une ressource commune et gratuite.....	35
2.3.3 - Le glanage vers un outil de médiation ?.....	35

III) Comment faire émerger des paysages en communs.....	36
3.1 - Les freins à la création de paysage en commun.....	37
3.1.1 - Le glanage une pratique individuelle et ponctuelle réservée à une petite partie de la population.....	37
3.1.2 - Le manque de connaissances sur la réglementation.....	38
3.1.3 - L'accessibilité, un autre frein dans la pratique du glanage.....	38
3.2 - Comment le paysagiste pourrait utiliser le glanage comme moyen de penser des paysages en commun.....	40
3.2.1 - La médiation, un outil qui pourrait favoriser la durabilité, l'accessibilité et la connaissance.....	40
3.2.2 - Les grands projets institutionnels, des futurs leviers dans la création de paysage en commun	41
Conclusion générale.....	44
Références.....	46
Annexes.....	48
1. Grilles d'entretien avec la mairie de Gradignan.....	49
2. Autorisation de glanage délivrer par la mairie de Gradignan.....	50
3. Série photographique du sud du bois de Madavit.....	55

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Introduction générale

En tant qu'étudiante en paysage, je me suis toujours intéressée à l'utilisation, aux statuts et à la fonction des paysages et notamment en milieu urbain dans les espaces publics. Comment s'approprie-t-on ou non un paysage ? Quelle est l'importance du statut foncier en ville ? Y a-t-il des espaces plus communs que d'autres ? Lors de mes études, j'ai pu apprendre beaucoup de choses sur les paysages, j'ai notamment eu des cours sur l'histoire et l'évolution de la pensée du paysage au fil des siècles. Ce sont les cours d'Emmanuelle Haulmé puis de Serge Brifaut qui m'ont fait connaître cette notion de "communs" ; un terme anglais qui désignait les champs communautaires ouverts qui permettaient aux paysans de trouver de nouvelles ressources. Plus tard, j'ai lu des articles sur la tragédie des biens communs, sur la gestion collective des estives dans les Pyrénées... Cette notion a fait émerger beaucoup de questions sur l'utilisation collective de l'espace, sur son partage au quotidien. Toutefois, la notion de commun a été beaucoup étudiée par de nombreux scientifiques issus aussi bien des sciences sociales qu'économique. Pour travailler sur cette notion, j'ai alors choisi d'y rentrer par le prisme du glanage.

En effet, la question du glanage revient depuis quelques années sur le devant de la scène et remet en cause nos modes de consommation. En octobre 2020 le journal Le Monde publie un article intitulé : *En ville, le glanage soulève la question des alternatives au système agroalimentaire conventionnel*. L'article fait alors l'éloge du glanage en milieu urbain comme un nouveau mode de consommation plus responsable. Grâce à de nombreux exemples, cet article nous montre comment cette pratique permet aux glaneurs d'acquérir une certaine résilience dans une société de plus en plus destructrice de son environnement. Les questions soulevées par cet article nous permettent de réinterroger certaines pratiques plus anciennes et de les adapter à nos sociétés contemporaines dans le but de réinventer une ville plus paysagère où les ressources peuvent être partagées par un ensemble d'habitants. Ces questions m'ont semblé encore plus intéressantes dans ce contexte actuel. La crise sanitaire et les multiples confinements ont totalement remis en question notre rapport avec notre environnement et avec l'espace extérieur. Comment trouver des denrées alimentaires issues du sol à moins d'un kilomètre de chez soi sans aller dans un supermarché ? Si ceux qui résidaient dans des milieux ruraux pouvaient faire des recherches internet ou ouvrir un livre de botanique pour tenter de trouver dans leur jardin de quoi faire une salade d'oseilles ou une soupe d'ortie, les habitants des villes n'ont pas toujours cette chance. Comment les paysagistes peuvent jouer un rôle dans la création de ville comestible ? Multiplier les espaces paysagers en ville, favoriser la plantation d'espèces comestibles et donc s'occuper des sols en milieu urbain. Ce sont toutes ces réflexions qui m'ont amené à ce sujet. Le glanage étant une pratique utile dans une ville comestible, il me semblait être un sujet d'étude d'actualité et pouvait me permettre d'enrichir mes connaissances sur le sujet.

La ville étant un lieu de partage où les fonciers privés et publics sont parfois confondus et souvent complexe, je me suis posée la question du "commun". Cette notion issue d'un siècle où le glanage avait une importance dans la société puisqu'elle permettait à une partie de la population de survivre. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Pourrait-on imaginer en plein centre-ville des habitants se courber pour ramasser du bois, des pommes de terre ou d'autres denrées alimentaires comme dans le tableau de Jean-François Millet "Les glaneuses" de 1857 ? Cette pratique pourrait-elle créer des paysages plus en commun ?

Si quelques articles ont été écrits ces dernières années sur le sujet du glanage en ville, aucun article scientifique n'avait fait de ce sujet précis un élément central dans sa recherche. De nombreuses données ont été étudiées sur l'impact et la place de la cueillette dans l'espace urbain, ou encore sur la place des communs en milieu urbain mais rien sur le glanage et son rôle dans des espaces collectifs. Il sera alors question d'étudier la place du glanage dans la création des paysages en commun dans des milieux urbains et péri-urbains.

Pour travailler sur ce sujet, j'ai donc choisi d'étudier l'une des communes les plus végétalisées de la métropole bordelaise, ce qui pouvait me permettre de maximiser mes chances d'observer et d'échanger avec des glaneurs. Un autre élément qui m'a permis de sélectionner la commune la plus pertinente à étudier par rapport à mon sujet d'étude a été de prendre contact avec les mairies de plusieurs communes et de leur demander s'il était possible de récupérer du bois. Ces deux éléments m'ont aidé à choisir la commune de Gradignan comme étude de cas puisque la commune permet à certains habitants de glaner du bois dans les différents parcs de la ville. J'ai alors souhaité en savoir plus.

Pour commencer ce travail, nous reviendrons sur l'évolution des différentes pensées autour de la notion de commun au fil des siècles. Il sera alors question de voir comment le glanage peut être une clé d'entrée dans la notion complexe de «commun». Nous partirons du Moyen-Âge jusqu'à nos jours et étudierons les différences entre chaque époque pour voir ce qu'il reste de ces pratiques dans notre société contemporaine. C'est aussi dans cette première partie que je vous exposerai la problématique qui sera le fil conducteur pour le reste de ce travail. Par la suite, nous nous intéresserons au cas plus spécifique de Gradignan afin de confronter tous les apports théoriques que nous avons pu glaner à la réalité du terrain. Faire émerger des hypothèses de travail, comprendre le fonctionnement de cette commune puis aller sur le terrain pour rencontrer les différents acteurs liés de près ou de loin au glanage. Cette partie me permettra d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses émises un peu plus haut. Ce travail étant réalisé dans le cadre d'un travail personnel d'étude et de recherche (TPER) à l'École nationale Supérieure de d'architecture et paysage de Bordeaux, je mettrai en perspective, dans une dernière partie, la place du paysagiste dans la création de paysage en commun ainsi que celle que pourrait prendre le glanage comme outil de médiation.

I) La place du glanage aujourd'hui dans la construction des paysages en commun



La question des communs revient dans l'actualité aujourd'hui par le prisme des sciences sociales et environnementales, mais aussi par de nouveaux mouvements citoyens qui veulent réinterroger notre façon de consommer et de vivre. Le commun est alors mobilisé comme une notion permettant de questionner le fonctionnement de nos sociétés. Comment créer une société plus solidaire et plus respectueuse de son environnement ? De nombreux théoriciens ont réfléchi à toutes ces questions depuis le milieu du XXe siècle. Nous allons dans cette première partie retourner aux origines de la notion de commun, mais aussi essayer d'en comprendre les différents courants de pensée. Le but ici est de comprendre quel est la relation entre paysage en commun et glanage afin d'avoir une vision plus claire sur toutes ces notions.

1.1 - Le glanage, une pratique héritée

1.1.1 - L'histoire des communs pour comprendre les pratiques actuelles

Pour comprendre la notion de “communs” aujourd’hui, il faut remonter au Moyen-Âge dans les campagnes anglaises. Dans ces sociétés féodales, les communautés permettaient aux paysans d'utiliser des forêts ou des champs communaux afin d'avoir un complément de ressources. Ces parcelles ouvertes pouvaient être utilisées pour faire pâturer du bétail, les forêts pour récupérer du bois de chauffage ou encore ramasser des champignons, châtaignes et autres denrées alimentaires. Certains propriétaires de château ou de manoir permettaient à leurs serfs d'avoir des droits d'usages sur ces terres pour subvenir à une partie de leurs besoins. Mais les “communs” n'étaient pas alors des terres où tout le monde pouvait venir se servir, elles étaient dans la plus par des cas régis par des droits et des devoirs. Ces règles permettaient à tous les utilisateurs de bénéficier des ressources disponibles. Si l'un des paysans ne respectait pas les règles fixées par la communauté, il pouvait se voir interdire l'accès à ces terres. Cette forme de société a aussi existé en France dans toutes les zones rurales, dont on peut encore aujourd'hui trouver des modèles de gestion semblable dans certaines régions montagneuses comme les estives et les alpages.

Entre le XVIe et le XVIIe siècle un phénomène appelé “l'enclosure” va fondamentalement changer le rapport des sociétés féodales à la propriété. Ce terme, qui nous vient de l'anglais, peut être traduit littéralement par “enclos”. C'est donc un mouvement de fermeture des terres. Les parcelles communautaires deviennent de plus en plus rares. Les grands propriétaires cherchent à étendre leurs propriétés et à racheter à bas coût de nombreuses petites parcelles afin de constituer de grands domaines agricoles. Ce long processus amène une modification des traditions et des modes de production. On passe d'une économie agricole traditionnelle avec des terres partagées, à une agriculture industrielle. C'est la disparition des droits d'usages (des terres collectives) au profit des droits de propriété. Les paysans deviennent des ouvriers agricoles et n'ont plus de propriété, ils travaillent tous pour un même «patron».

En France, à la suite de la révolution de 1792, la propriété privée devient plus importante aux dépens des propriétés communales et des droits d'usages. La première puis la deuxième révolution industrielle ainsi de l'exode rural vont accentuer cette tendance. Tout comme en Angleterre, les domaines agricoles s'agrandissent, les terres deviennent individuelles et le besoin de productivité s'accélère à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. De plus, l'expansion des villes donne alors une autre résonance à la notion de commun dans la deuxième moitié du XXe siècle, comme nous pourrons l'aborder dans la suite de notre réflexion.

1.1.2 - Le glanage une pratique nécessaire

Le commun est une notion vaste dans laquelle des nombreuses pratiques comme la cueillette et le glanage peuvent s'inscrire. Si aujourd'hui le mot glanage, issu d'un radical gaulois *glenn-, « cueillir » n'est pratiquement plus utilisé, la pratique du glanage est tout de même parvenue jusqu'à nous sous une forme semblable à celle qui préexistait déjà au Moyen-Âge. Le glanage était alors un droit d'usage répandu chez les paysans les plus pauvres. On retrouve dans des textes anciens religieux (ancien testament, Torah) des passages qui incitaient les moissonneurs à laisser une petite partie de la récolte pour les plus pauvres « Lorsque tu feras la moisson dans ton champ, si tu oublies une gerbe, ne reviens pas la chercher. Elle sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. » (Deutéronome 24:19. Bible). Le glanage est pour une partie de la population essentiel afin de survivre.

Cependant, cette pratique a été très encadrée par les différents systèmes politiques au pouvoir. Les communautés locales ont imposé des règles qui sont toujours d'actualité encore aujourd'hui. Les glaneurs pouvaient glaner uniquement en plein jour et après la moisson, il était aussi interdit de glaner lors des jours de fête religieuse. Ces règles ont été reprises dans l'article 10 de l'ordonnance du roi Henri II du 2 novembre 1554, période durant laquelle les propriétés n'étaient pas encore divisées et la notion de propriété privée n'existait pas encore sous la forme que nous connaissons aujourd'hui. L'ordonnance indique que seules les personnes invalides qui ne pouvaient pas travailler dans les champs avaient le droit de glaner. Cette pratique devait alors être réservée aux personnes qui n'étaient pas en capacité de travailler.

Au début du XIXe siècle, c'est l'émergence de la propriété privée et de nombreuses personnes, notamment les grands propriétaires, dénoncent les abus liés au glanage. On reproche alors à cette pratique de participer à la dégradation des champs alentours. Des paysans se plaignent de voir leurs champs volés avant même d'être moissonnés. Cette pratique, qui était généralement liée aux cultures du blé, s'entend vers d'autres céréales comme l'avoine ou encore l'orge. On accuse également les glaneurs de préférer cette pratique au travail dans les champs. Ainsi, le code pénal de cette même période prévoyait une amende ainsi que quelques jours d'emprisonnement selon les cas pour toute personne ne respectant pas la réglementation. En 1867, un modèle d'arrêté municipal est rédigé afin de rappeler la réglementation autour du glanage, on peut alors lire : "Considérant que le glanage, le râtelage et le grappillage donnent lieu à des abus qui, de toutes parts, ont excité des plaintes légitimes. Que les usages ont été établis dans l'intérêt des indigents vieux ou infirmes ou en bas âge ; — Que, dès lors, les personnes qui ont des ressources les mettant au-dessus des besoins ou qui sont en état de travailler ne doivent pas être autorisées à en retirer le profit ; — Qu'il est donc convenable de ramener le glanage, le râtelage et le grappillage au but charitable pour lequel ils ont été institués, tout en protégeant et en sauvegardant tous les droits" Vu l'art. 10 de l'édit du mois de novembre 1554, l'art. 21 du titre 11 de loi du 28 septembre 1791 ; la jurisprudence constante de la Cour de cassation ; les art. 471, n. 10, 473 et 474 du Code pénal.

Ces nouvelles réglementations et la réduction des droits d'usages communautaires entraînent des troubles dans les régions forestières. Plusieurs rébellions éclatent dans toute l'Europe à la suite de la réduction des droits et, en 1864 le rétablissement de l'autorisation du ramassage du bois mort est accordé dans de nombreuses zones forestières de Normandie. Cependant, la pratique devient plus encadrée, le glanage doit être fait uniquement à la force humaine et aucune charrette ne sera tolérée sur les sites de ramassage. Cette loi sera encore d'actualité en 1988. Cependant, peu à peu, l'avènement de nos sociétés modernes entraîne un désintérêt pour le glanage et la cueillette sauvage comme l'explique Michel Vivier dans son article "Cueillir et glaner dans la forêt normande" paru en 1987. En effet, la privatisation des espaces et la peur d'être volé vont peu à peu réduire la place accordée à ces pratiques dans le paysage. Même si ces pratiques ont été plus ou moins oubliées et ne permettent plus aux êtres humains de subvenir à leurs besoins, elles participent à l'imaginaire du monde rural et "répondent à de nouveaux besoins en devenant des pratiques conviviales et prennent". (Michel Vivier 1987)

Avant d'aller plus loin il serait intéressant de définir d'autre pratique similaire comme la cueillette, le grappillage ou encore ramassage afin de mieux comprendre la particularité du glanage.

Pour commencer la cueillette se définit comme une action elle aussi mais qui est spécifique aux fruits, aux fleurs ou encore aux champignons. Comme l'a étudié dans son travail de recherche Hugo Jarmasson «Le paysage à portée de main : aborder le paysage par la cueillette des plantes et champignons sauvages comestibles» (2021). Il définit alors la cueillette comme une pratique physique et sensorielle permettant de récolter des éléments issus du végétal, "L'acte de cueillir tient sa spécificité par son lien au végétal, et plus précisément à un prélèvement végétal". La cueillette est une pratique qui se rapproche du glanage mais qui s'en distingue toutefois dans le fait que le glanage consiste à récolter ce qu'il reste sur le sol. Il s'agit alors de ramasser les sous-produits d'une récolte (Michel Vivier 1987). Le glanage peut alors se rapprocher de la notion de grappillage qui elle aussi consiste à récolter ce qui reste mais cette fois-ci il ne s'agit pas d'éléments situés sur le sol mais plutôt dans les arbres ou sur des vignes. Ces pratiques s'observent après la saison des moissons et toutes deux permettent à ceux qui le souhaitent de récupérer des denrées qui auraient été oubliées ou laissées volontairement après les récoltes.

Le retour du glanage dans nos sociétés contemporaines pourrait relever des crises économiques successives ainsi que de l'affaiblissement des protections sociales qui fragilisent une partie de la société. De plus, de nouveaux citoyens émergent et cherchent à revoir nos modèles de consommation et de gestion des ressources.

1.2.3 - Que reste-t-il du glanage au XIXème siècle ?

Comme vu précédemment, le glanage a longtemps été une pratique essentielle à la survie de nombreuses populations. Depuis le Moyen-Âge, le glanage a notamment été un droit d'usage permettant aux familles les plus pauvres de compléter leurs sources d'alimentation. C'était la possibilité pour eux de ramasser les grains de blé qui n'ont pas été récoltés par les moissonneurs. Cet usage a beaucoup évolué avec les siècles et la modification des lois. Aujourd'hui, c'est une pratique qui semblait avoir disparu.

Mais différents enjeux du XIXe siècle font réémerger cette pratique, autour des communs urbains, de la surconsommation, du gaspillage alimentaire et des délaissées. Ces pratiques anciennes que sont la cueillette ou le glanage ont bien évolué au cours des dernières décennies. Si dans les années 70 et 80 la rareté de certaines ressources, la croissance démographique sont au cœur des préoccupations de l'aménagement des espaces publics, l'arrivée en 1990 des questions environnementales dans le débat public modifie les façons de penser l'espace. Les communs urbains deviennent des espaces de revendication contre la privatisation et la fermeture de lieux communs. Ils cherchent à mettre au jour d'autres modèles plus collaboratifs et solidaires. Le glanage semble avoir une nouvelle place dans l'émergence de ces revendications. Si maintenant le glanage n'est plus réservé essentiellement aux populations les plus pauvres, il reste un complément de ressources pour certains. Mais il semble que le glanage est surtout devenu un moyen de remettre en question nos modes de vie.

En effet, on peut observer que depuis une dizaine d'années l'émergence d'initiatives citoyennes qui questionnent nos façons de consommer. De plus en plus dans les milieux urbains, on voit se développer des jardins partagés, des projets participatifs, des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). Aux Etats-Unis l'association "Guérilla grafters" a mis en place des actions visant à faire des greffes d'arbres fruitier dans certains quartiers de la ville de San Francisco. Leurs buts ? Rendre la ville plus comestible. Depuis leur première action en 2012, le mouvement s'amplifie un peu partout dans le monde. Tara Hui qui a été la première à lancer le mouvement explique qu'elle cherchait à pallier au manque fruits frais dans l'épicerie de son quartier à un prix abordable. Elle souligne que dans ces quartiers souvent défavorisés, il est plus difficile de bien s'alimenter qu'ailleurs. Elle a alors eu cette idée de greffer des branches d'arbres fruitiers sur des arbres situés dans l'espace public malgré les interdictions. Dans la même lancée, le site internet "falling fruits" créé en 2013 par Ethan Welty répertorie dans le monde entier plus d'un million de lieux où trouver en accès libre des fruits, légumes et autres herbes comestibles. Cette cartographie fonctionne grâce à une communauté qui répertorie ces espaces de partage de ressource alimentaire. Pour chaque lieu, il est indiqué la variété ainsi que quelques annotations sur la quantité à ramasser ou sur l'accessibilité. Le but est le même que pour les actions de "Guérilla grafters", rendre possible l'accès de certaines ressources à tous ceux qui en auraient le besoin. Le glanage et la cueillette deviennent alors des pratiques urbaines qui s'adaptent aux évolutions des centres ville.

De plus, les villes et centres urbains regorgent de déchets pouvant être glané afin d'être réutilisé. Le mouvement du "dumtser diving" peut ainsi se rapprocher de la pratique du glanage. Cette pratique permet de répondre à un besoin alimentaire plus ou moins important selon les individus. En ramassant les aliments jetés par les grandes surfaces, ils participent à l'amélioration de la société en mettant en avant l'ampleur du gaspillage réalisé dans ce type de structure. Cependant, cette pratique encore mal vue est souvent discrète et invisible dans l'espace public.

Ces exemples nous montrent comment le glanage a pu se réinventer au fil des années en arrivant dans les grands centres urbains. Il a pris de nouvelles formes et est aujourd'hui un moyen de revendication politique. Nous allons par la suite aborder plus précisément la place du glanage forestier dans la construction de paysage en commun.

L'histoire du glanage est étroitement en lien avec celle des communs et nous permet de comprendre sa place dans notre société actuelle. Cette pratique, qui semble trouver une place dans nos villes grâce à une prise de conscience citoyenne, se réinvente en milieu urbain en prenant d'autres formes et en investissant l'espace public. Le glanage pourrait alors être un outil ou un moyen de créer des paysages en commun dans des milieux urbains ou péri-urbain. Mais avant d'aller plus loin, nous devons nous arrêter sur les notions de "commun", "bien commun", paysage en commun et de trouver une définition claire en nous appuyant sur les différents courants de pensée qui ont théorisé ces notions.

1.2 - Les enjeux des paysages en commun au travers du glanage

La notion de "commun" a été très travaillée depuis de nombreuses années, le foisonnement d'articles et de documents à ce sujet permettent de comprendre la complexité d'un tel sujet. Cependant, il s'agira ici de recentrer notre réflexion sur la place du glanage dans les différentes conceptions des "communs" au travers du regard des sciences, pour essayer de donner une définition d'un paysage en commun et de poursuivre ce travail

1.2.1 - Le commun par le prisme des sciences

Depuis 1968 et l'article de l'écologue Garrett Hardin « Tragedy of the commons » la notion de commun est redevenue un sujet fondamental dans la recherche en sciences économique et sociale. Dans cet article, Hardin explique que la mauvaise gestion des terres communes peut entraîner une surexploitation de la ressource. Les biens communs sont alors face à un dilemme : choisir entre l'utilisation individuelle ou collective. Il prend l'exemple d'une vallée dans laquelle les terres n'ont pas de propriétaire, tous les éleveurs peuvent venir faire paître leurs bétails. Comme ces éleveurs ne payent pas l'accès à ces terres, Harding part du principe qu'ils vont augmenter le nombre d'animaux qu'ils amènent sur ces terrains afin d'augmenter leurs productions. L'augmentation de la taille des cheptels conduit à la surexploitation voire même une destruction de la ressource :

«Chaque homme est coincé dans un système qui le pousse à augmenter la taille de son troupeau sans limite, dans un monde qui est limité» écrit Hardin. Il écrit cet article dans un contexte d'explosion de la démographie mondiale et de destruction des ressources naturelles. Il est alors urgent pour lui de contrôler l'accès aux biens communs. L'état doit alors selon Hardin organiser la sauvegarde des biens communs en attribuant des droits de propriété et intervenir en mettant en place une réglementation sur l'usage de ces ressources. Sa solution serait de privatiser ou de nationaliser ces biens communs afin d'avoir une gestion étatique des espaces et de préserver les ressources.

Pour revenir à la question du glanage, nous pouvons faire le lien entre les pâturages dont Hardin parle dans "The tragedis of the communs"(1968) avec les ressources qui peuvent être potentiellement glanées dans des parcs ou dans les jardins. Comme l'explique Hardin, si tous les habitants ramassaient la moindre brindille ou allaient récolter toutes les herbes comestibles que l'on peut trouver dans l'espace public, ces éléments viendraient à disparaître. Le glanage peut alors dans ce cas contribuer à la tragédie des biens communs. Cependant, à la suite de cette publication de nombreux autres scientifiques se sont intéressés à la question.

En 1990, l'économiste Elinor Ostrom apporte une nouvelle vision sur cette tragédie. Elle démontre qu'il existe généralement une entente formelle ou informelle entre les différents usagers des paysages qui permet une gestion raisonnée de l'espace et ainsi ne conduit pas à une disparition des ressources. Pour elle, il n'y a donc pas de tragédie des biens communs. Elle détermine huit principes généraux essentiels à la protection des biens communs :

“ la ressource et les ayants droit doivent être clairement définis ;

- Les règles de gestion de la ressource doivent être conformes aux réalités de l'environnement local et aux objectifs des ayants droit ;

- Les ayants droit doivent participer à l'élaboration et à la modification des règles de gestion ;

- Les agents chargés de la mise en œuvre de ces règles doivent être responsables devant les ayants droit ;

- Il doit exister un système gradué de sanctions en cas de violation des règles ;

- Le dispositif doit prévoir un accès rapide et aisé à des instances locales permettant de résoudre de potentiels conflits ;

- Les autorités supérieures (les États) doivent reconnaître le droit des instances locales à autogérer les ressources garantissant ainsi le principe de subsidiarité ;

En cas d'existence de vastes ressources communes, des dispositifs de gestion imbriqués peuvent être conçus.”

Malgré ces principes fondamentaux, il reste le “dilemme social”. Elinor Ostrom dans “Governing the commons” publié en 1990, s'intéresse aussi à cette question : comment concilier l'intérêt personnel immédiat et un intérêt collectif sur le long terme ? Afin d'étudier ce phénomène, Elinor Ostrom mobilise des théories de jeux comme cadre d'analyse.

Elle utilise dans ces réflexions Olson et ses travaux sur les logiques des actions collectives (1965) qui lui permettent de faire des analyses des comportements individuels dans le cadre de mouvement collectif. Ces travaux vont amener Elinor Ostrom à s'intéresser à la taille des groupes étudiés. Olivier West explique dans son article "Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle" (2013) l'influence qu'ont pu avoir les travaux d'Olson sur le travail accompli par Elinor Ostrom. Qu'Olson distingue trois types de groupes dont le comportement varie en fonction de leurs tailles. Ainsi, plus le groupe est petit plus l'intérêt collectif est préservé par rapport au besoin individuel. Ces groupes ont souvent une meilleure coordination et permettent de diminuer les risques de passer clandestin à l'intérieur du groupe. Le passager clandestin dans le travail d'Olson est un individu qui profite d'une action collective sans y participer pour ne pas avoir à supporter le coût. En reprenant ces travaux, Elinor Ostrom détermine qu'un groupe de taille limitée a plus de chance de mettre en place un mode de gouvernance adapté aux enjeux locaux et donc à préserver le bien commun tout en le laissant en libre accès. La taille du groupe est un élément fondamental de la théorie d' Elinor Ostrom, nous permettant de comprendre comment les communautés peuvent utiliser et protéger un bien commun. Pour aller plus loin dans la compréhension des théories des biens communs, il nous faut nous tourner vers les visions des sciences économiques. Pour ce faire, nous allons nous appuyer sur un ouvrage qui m'a permis de comprendre l'ensemble des notions abordé dans ce sujet qui est le Dictionnaire des biens communs sous la direction de Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (2017).

Les sciences économiques définissent le commun selon 3 piliers complémentaires comme l'écrit Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld dans *Dictionnaire des biens communs*. Le premier est l'existence d'une ressource en accès partagé. Un commun est alors composé de ressources qui sont elles-mêmes disponibles pour tous, mais elles doivent aussi pouvoir être partagées. Le second point concerne le modèle de gestion. Le commun est alors régi par un certain nombre de droit et de devoir qui donnent les modalités d'accès à cette même ressource. Pour finir, le dernier point parle du mode de gouvernance. La gouvernance permet dans ce cas de faire respecter les réglementations et veiller à la pérennisation de la ressource sur le long terme.

Si nous avons pu comprendre un peu mieux ce qu'était le "commun", il semble intéressant de regarder à présent de plus près la notion de «commun urbain». En effet, notre sujet s'inscrivant des milieux urbains ou péri-urbain, il nous faut définir ce que représente cette notion dans notre champ de recherche. La notion de commun urbain à émergé dans le langage scientifique entre 2000 et 2010 après la reprise du débat sur les communs. Ceux-ci ont alors être définis comme "des ressources entendues comme objet, espaces matériels et immatériels, indépendamment de leur appartenance publique ou privée. " (Daniela Festa, Urban Commons. L'invention du commun, 2016). La notion de commun s'applique généralement à la fois sur l'espace, les services ainsi que les biens. Contrairement à la définition qu'a pu donner Elinor Ostrom, les communs urbains peuvent se caractériser par une absence de rivalité et un accroissement de valeur par l'augmentation de l'utilisation de ce bien. Harvey, explique que comme tous les communs ; les communs urbains sont contradictoires, mais ici, cette contradiction est «hyper concentrée».

Les villes étant au centre de nombreuses dynamiques (économiques, politiques, sociales et culturelles) elles ont accumulé et se sont densifiées très vite, on a alors vu une dépossession progressive des communs par le néolibéralisme. Les espaces "libre" sont de plus en plus construites et la pression exercée par l'urbanisation détruit le potentiel de ces espaces et leur rôle dans l'émergence de commun. La ville grâce à sa densité et sa diversité pourrait être un lieu propice à l'expérimentation de la mise en commun. Toutefois, elle est aussi le lieu de l'invisibilisation, l'indifférence et de l'individualisme qui sont des éléments pouvant freiner voire même stopper ce genre d'initiative.

Les «communs» de milieux urbains n'ont alors pas grand-chose à voir avec les systèmes anglo-saxons du XVe siècle. Des «communs urbains» sont créés tous les jours en ville par différents types d'acteurs qui participent à maintenir un caractère culturel. Mais la pression immobilière provoque généralement de la gentrification et les artisans de ces «communs» sont souvent dépossédés de ces quartiers.

Le modèle néolibéralisme peut lui aussi créer des communs (Dardot et Laval, 2014) en aménageant les espaces afin de les rentabiliser et de les adapter à son modèle (ex: les business improvement district). C'est notamment le cas des centres commerciaux que l'on peut voir dans les grands centres urbains. Les communs urbains sont différents de ceux que l'on peut retrouver dans des milieux plus ruraux. Dans un espace dense où l'individualisme prime sur toutes les autres formes sociales, ces communs sont le lieu de la réappropriation, du partage des connaissances, des cultures et des liens. L'autre différence fondamentale est la propriété. En milieu urbain, le statut des communs est moins important que leurs usages. On observe alors le développement d'espaces collectifs qui sont issus de la réappropriation de lieux privés. La juridiction qui régit ce type d'espace est complexe, c'est l'un des points que j'ai le plus de mal à comprendre.

À la lumière de ces différentes définitions, j'aimerais essayer de comprendre comment le glanage s'intègre dans la notion de commun. Quelle est la place du glanage dans nos villes et comment peut-il être intégré aux recherches autour des notions de commun, de bien commun ou encore de commun urbain.

1.2.3 - Que reste-t-il du glanage au XIXème siècle ?

Après avoir défini à la fois la notion de commun qui regroupe beaucoup d'autres notions complexes issues des sciences économique, juridique et sociale et compris comment les biens communs peuvent être utilisés sans être surexploités, mais aussi après avoir éclairci la notion de "commun urbain" essentiel à la compréhension du sujet d'étude nous devons continuer nos réflexions. Tous ces éléments nous permettent d'avoir une vue d'ensemble sur la recherche autour de la notion de "commun" et de pouvoir réfléchir à la place qu'occupe le glanage dans ces théories. Mais pour avoir une vision globale, il faut aussi prendre en compte les définitions institutionnelles, que ce soit sur les biens communs, le paysage ou encore le glanage. Pour enrichir ma réflexion, je vais également me tourner vers les paysagistes qui ont écrit sur ce sujet, le but étant de reformuler ma propre définition d'un paysage en commun grâce à toutes ces visions.

Premièrement, il nous faut nous regarder vers la Convention européenne du paysage aussi appelée Convention de Florence, adoptée en 2000. Ce document est l'un des plus importants dans la pensée et la recherche sur le paysage. Ce texte que j'ai pu croiser à plusieurs reprises lors de mes études supérieures a été ratifié en France en 2006. La convention permet de définir le paysage, de mettre en place des mesures, mais aussi de faire émerger une coopération entre les différents signataires de la convention. Ce qui nous intéresse tout particulièrement, c'est l'Article I qui vise à définir le paysage :

«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;»

Ici, la définition met en avant le caractère culturel et humain du paysage. Les paysages sont façonnés par les mains humaines et leurs pratiques. Le glanage est l'une de ces pratiques qui a façonné les paysages et qui les modifie encore aujourd'hui dans une moindre mesure. Cette définition institutionnelle conforte la place du glanage dans la construction et l'évolution des paysages. De plus, on retrouve un peu plus loin dans l'article I cette définition sur la protection des paysages ; celle-ci "comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine."

D'autres définitions peuvent nous permettre de comprendre en quoi le paysage fait partie des biens communs comme l'a notamment définie Elinor Ostrom dans ces différents textes, mais aussi en quoi le glanage permettait à la fois de protéger et de modifier les paysages. Ainsi, l'Unesco a défini en 2008 les paysages culturels afin de mieux les protéger. Ils définissent alors trois types de paysage culturel. La catégorie qui nous intéresse le plus pour notre sujet est la deuxième qui définit "le paysage essentiellement évolutif"

Une autre définition qui m'a permis de comprendre en quoi le paysage fait partie des biens communs est celle de "paysage culturel" donnée par l'Unesco (2008), dans une démarche de protection. Parmi les caractéristiques de ce "paysage culturel" défini par l'Unesco, son caractère évolutif nous intéresse plus particulièrement :

"Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition." Avec cette définition, l'Unesco fait référence aux paysages vivants dont le rôle social est primordial et met en avant le rôle des pratiques traditionnelles dans nos sociétés contemporaines. Protéger le paysage, c'est aussi protéger certaines pratiques. C'est pour cela que je me suis intéressée à la place du glanage dans la construction de paysage en commun. J'ai voulu chercher à comprendre pourquoi le glanage est un élément de nos paysages pouvant faire partie d'un commun paysage ? Quelles sont les questions que soulève cette pratique dans l'espace ? En quoi ramasser du petit-bois, des châtaignes, et champignons ou encore des déchets façonne les paysages ?

Ces premières définitions m'ont permis de comprendre comment le glanage pouvait faire partie des communs paysagers et de conforter l'idée que les paysages sont des biens communs. Mais pour mieux appréhender la question du glanage dans les paysages en commun, il me faut me tourner vers les paysagistes eux même. Leur vision est essentielle dans cette réflexion car ils ont un regard global sur ces questions, à la fois théorique et pratique qui apporte une autre vision sur ce sujet.

La définition du commun paysager donnée par Alexis Pernet dans un article intitulé "Le paysage comme communauté de commun" issu du n°33 des Carnets du paysage : "PAYSAGES EN COMMUN", propose une définition très politique de la notion. Ainsi, le commun pris par le prisme de paysage peu se définir en trois points. Le premier est la question de l'espace. Pour lui, un commun paysager est tout d'abord le lieu dont le statut est particulier. Qu'il soit public ou privé le statut du lieu ne l'empêche pas de devenir un commun et ainsi de créer des paysages en commun. Le statut est alors important sans vraiment l'être. Il l'est pour des enjeux juridiques, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de savoir chez qui se forme un commun paysager. D'un autre côté Alexis Pernet, souligne que l'histoire d'un lieu peu révéler des droites servitudes, des réglementations, des mesures implicites qui encadre l'usage du sol. Le terrain a vécu un certain nombre de transformations qui nous permettent aujourd'hui de dire qu'il n'a pas une "destinée fixe". Les communs sont aussi des constructions sociales, des lieux de partage sur lequel plusieurs usages se croisent et s'entrecroisent sans forcément se rencontrer.

Gilles Clément, propose dans ce même ouvrage une autre définition. Pour lui, il y a une opposition entre la propriété privée et à la notion de commun. Ainsi, la propriété privée abolirait selon lui le commun. Il distingue alors deux types de communs. Celui qu'il qualifie de "commun ordinaire des villes", qui sont en permanence sous surveillance et qui sont issus d'une tentative de faire disparaître les lieux de partage. Le deuxième type de communs est celui que l'on retrouve dans des milieux plus ruraux, qui apparaissent au détour d'un carrefour, un lieu parfois délaissé, mais surtout un lieu dont l'usage n'est pas clairement défini. Avec un peu de recul, on peut aussi observer ce type de dynamique dans des milieux urbains et péri-urbains où la friche est un lieu de réappropriation de l'espace, d'émergence de projets citoyen et collaboratifs. Mais ce qui est plus évident à la campagne, c'est le manque de délimitation des propriétés privées. Dans les villes, tous les espaces privés sont fermés et l'accès est strictement limité. Pour Gilles Clément un commun, ne doit pas être accessible en fonction d'une taxe, d'un loyer ou de quelconque échange monétaire.

Pour finir, Jean-Marc Besse introduit l'ouvrage en nous donnant ses réflexions sur le sujet. Il pose une question fondamentale, comment la notion de commun peut-elle nous aider à réfléchir sur les paysages d'aujourd'hui et sur leur fabrication. Le premier élément qu'il met en valeur dans cette introduction est la place du paysage comme étant une ressource commune et donc faisant partie du commun. Il introduit le paysage comme le lieu clé dans la fabrication des communs. La place des paysagistes, architectes et autres acteurs de l'aménagement est complexe dans la fabrication de ces communs. Ils doivent en permanence prendre en compte les différentes demandes, souvent contradictoires des habitants, des politiques et d'autres acteurs de ces communs, ce sont les premiers impliqués dans la fabrication de ces paysages en commun.

Il énonce par la suite les éléments fondamentaux d'un paysage en commun. Si le paysage est une ressource comme Jean-Marc Besse a pu l'expliquer, il répond donc à un besoin humain. Mais cette ressource commune qu'est le paysage accessible à tous est variable, et pose alors la question de la gouvernance essentielle au fonctionnement de ces espaces. Lui aussi s'appuie sur les travaux de d'Elinor Ostrom pour argumenter son propos. Ainsi, il est essentiel d'avoir une communauté d'acteurs qui permettent d'établir des règles d'action commune pour la gestion de ces paysages. Il définit alors le bien commun comme renvoyant "à l'association entre une ressource, un ensemble de droits et des obligations pour les utilisateurs de cette ressource, et un mode de gouvernance qui permet aux participants de faire respecter le système de droit et d'obligations dans le temps."

Toutes ces définitions et ces points de vue sur la question du commun permettent de comprendre en quoi les paysages en communs peuvent jouer un rôle clé dans la pensée d'une société plus en accord avec son environnement. Les communs paysagers sont des lieux dans lesquels le statut du sol importe peu du moment que le ou les propriétaires acceptent de partager les ressources. Ces espaces regroupent plusieurs types d'enjeux ; social, économique et environnemental. C'est dans ces communs que se créent et s'expérimentent de nouvelles formes de vivre ensemble et de partage. Le glanage pourrait y jouer un rôle important. En effet, cette pratique héritée du Moyen-Âge permet de récolter des ressources existantes mais aussi de récupérer et recycler des déchets. Elle est à la fois une pratique sociale et un complément d'alimentation. Le glanage est accessible et peut être utile à toute la population.

Les paysages en commun sont alors des lieux de partage et d'expérimentation. Ce sont avant tout des lieux créés par le social et qui ne peuvent fonctionner que grâce à une gouvernance collective permettant à tous les membres l'accès à la ressource de façon illimitée dans le temps.

II) Observation des pratiques de glanage sur la commune de Gradignan



Après avoir défini notre sujet en cherchant des définitions précises de paysage en commun, de bien commun et de glanage, il me semblait intéressant de relier toutes ces notions théoriques à un terrain de recherche afin de vérifier dans un lieu défini nos hypothèses. Nous avons donc pu comprendre qu'un paysage en commun est à la fois un lieu (dont le statut peut être particulier, privé ou public) qui accueillait un certain nombre de ressources plus ou moins accessibles à tous grâce à une réglementation permettant la pérennité de la ressource dans le temps. Ce sont ces éléments qui peuvent alors, associés à un collectif, créer un paysage en commun.

Il est maintenant temps d'observer plus concrètement comment un paysage en commun fonctionne sur le terrain et de voir qu'elle est la place du glanage dans cet espace. Notre terrain d'étude sera la commune de Gradignan, elle peut répondre sur plusieurs points à la définition que nous avons pu donner plus haut d'un paysage en commun. Il s'agira alors de comprendre pourquoi.

2.1 - Quel pratique de glanage à Gradignan ?

2.1.1 - Le glanage sur la commune de Gradignan : une réalité, les hypothèses

La commune de Gradignan est sans doute l'une des communes les plus végétalisées de la métropole bordelaise, grâce notamment à ses politiques publiques, que nous regarderons de plus près dans une autre partie. Ce qui m'a d'abord beaucoup intéressé sur cette commune, ce sont les pratiques que l'on peut y observer. Si on se lève tôt un jour de semaine, on peut remarquer une voiture avec remorque garée le long d'une route. Non loin de là, un habitant s'affaire à ramasser du petit-bois. Il est en train de glaner. Mais pourquoi fait-il cela ? Qu'est-ce que cette pratique crée dans le paysage ? Pourquoi l'avoir observé sur la commune de Gradignan et pas celle de Pessac ou Talence ?

Lorsque j'ai observé cette pratique sur la commune lors d'un autre projet de recherche, je me suis posé beaucoup de questions sur la relation que pouvait avoir une telle pratique sur les paysages et quel impact cela pouvait avoir sur le quotidien des habitants.

Ma première hypothèse a été d'imaginer que cette pratique permettait de créer ou de renforcer un paysage en commun. Que le glanage était un outil efficace dans l'émergence de commun, de collectif ou de partage. Sans cette pratique pas de paysage en commun sur la commune de Gradignan. Peut-être que le glanage n'est pas le seul outil qui permet de faire emmarger des paysages en communs, il sera donc question d'explorer également les autres éléments qui accompagnaient cette pratique pouvant favoriser un paysage en commun. Ainsi, je pars du principe que la notion de commun est une construction sociale et que cette pratique permet de mettre en relation les agents de la commune et les glaneurs, qui ensemble façonnent un paysage et crée un commun.

Une autre hypothèse serait de penser que le glanage pourrait être une pratique héritée des sociétés médiévales, des droits d'usage et des communaux et que cet héritage permettait de reconstituer de nouvelle forme de commun issu de ces sociétés anciennes. L'héritage étant alors un moyen de faire perdurer une pratique qui façonnerait des paysages en commun plus ou moins en relation avec un passé féodal.

2.1.2 - Gradignan et ses politiques publiques

Ce qui fait de Gradignan un terrain de recherche pertinent pour comprendre comment le glanage pourrait créer des paysages en communs est d'abord sa localisation et son histoire. Situé au sud de la métropole bordelaise, on y trouve des zones très urbanisées avec un maillage urbain dense, mais aussi beaucoup de lotissements avec de grands espaces végétalisés. Cette commune péri-urbaine offre une diversité de paysage à ses habitants avec une qualité de vie agréable. La forte présence de boisement favorise l'émergence de pratiques tel que le glanage ou la cueillette.

De plus, si l'on remonte cent ans en arrière, la commune était encore un espace majoritairement rural composé de champs, de forêt et de quelques hameaux regroupés le long des routes ainsi que de grande propriété viticole. Le passé de la commune m'a permis de penser que certaines pratiques comme le glanage plutôt issu des milieux ruraux ont pu perdurer jusqu'à aujourd'hui et fait de Gradignan une étude de cas pertinent dans le cadre de ce travail de recherche. Plus récemment, les politiques en termes de lotissement dans les années 1970 ont façonné la commune et on permit de faire exister ce type de pratique au cours des années. L'un des premiers maires de la commune Bernard Roumégoux qui a été à ce poste de 1952 à 1977 était commerçant. Il a alors mis en place des politiques visant à limiter l'implantation de grandes zones commerciales afin de ne pas faire concurrence aux commerces de centre-ville. Plus tard, c'est René Canivenc qui sera maire de 1977 à 2003 qui mettra en place des politiques fondatrices dans le développement de la commune. Son premier cheval de bataille aura été de protéger l'Eau Bourde. A la création de la communauté urbaine bordelaise (CUB) le 1er janvier 1968, à la suite de la loi no 66-1069 du 31 décembre 1966. Le but de cette nouvelle institution est de mettre en commun certain mode de gestion mais ce changement va soulever nouvelles problématiques, notamment celle de l'eau. La CUB récupère les compétences en termes de gestion des eaux. C'est à cette époque que de nombreux ruisseaux qui traverse la métropole pour aller se jeter dans la Garonne sont busés et que de nouvelles infrastructures de gestion de l'eau sont créées en amont. L'objectif de René Canivenc est alors d'empêcher que l'Eau Bourde ne soit canalisée. La maire finit par avoir gain de cause et contrairement à d'autres affluents de la Garonne comme le Peugue, l'Eau Bourde ne sera jamais canalisée sur la commune. C'est en rachetant le maximum de propriété dont le foncier comportait une partie de l'Eau Bourde que le maire réussit à la conserver, elle et l'ensemble de ces moulins. Elle sera alors un "l'épine dorsale de la commune" avec la création de nombreux parcs et de bois le long de ces rives. L'eau Bourde sera aussi au cœur des politiques environnementales de la commune et participera à l'amélioration de la qualité de vie à Gradignan.

De plus, la mise en place par la commune de réglementation autour de la création de lotissement va permettre à la commune de récupérer un certain nombre d'espace public. C'est à la fin des années 70 que de nombreux lotissements sont construits sur la commune et la réglementation nationale va prendre un tout autre tournant. Cette réglementation a plusieurs objectifs : développer de nouveau terrain constructif, faciliter l'émergence de projet et améliorer leur qualité, prendre en compte l'environnement dans les projets de construction et de favoriser le travail entre le lotisseur et la collectivité publique. René Canivenc met alors en place une réglementation nommée le 4/5ème. L'objectif de cette réglementation est alors pour la commune de récupérer des espaces publics. Lorsqu'un bailleur rachète un grand domaine dans le but d'y construire en lotissement ou des logements collectifs la collectivité peut accepter et imposer la règle des 4/5ème au bailleur. Ainsi, il devra rétrocéder 4/5ème de la parcelle à la commune et ne pourra construire que sur le dernier cinquième restant. Cette politique publique a ainsi permis à la commune de récupérer plusieurs hectares d'espace public et ainsi développer des réseaux de cheminements paysagers reliant les différents parcs, jardins et bois de la commune.

Enfin, Gradignan a aussi bénéficié de donation importante, comme celle d'une ancienne élue de la commune qui a cédé 77 hectares à la commune à titre gratuit et qui correspond aujourd'hui au bois de Mandavit.

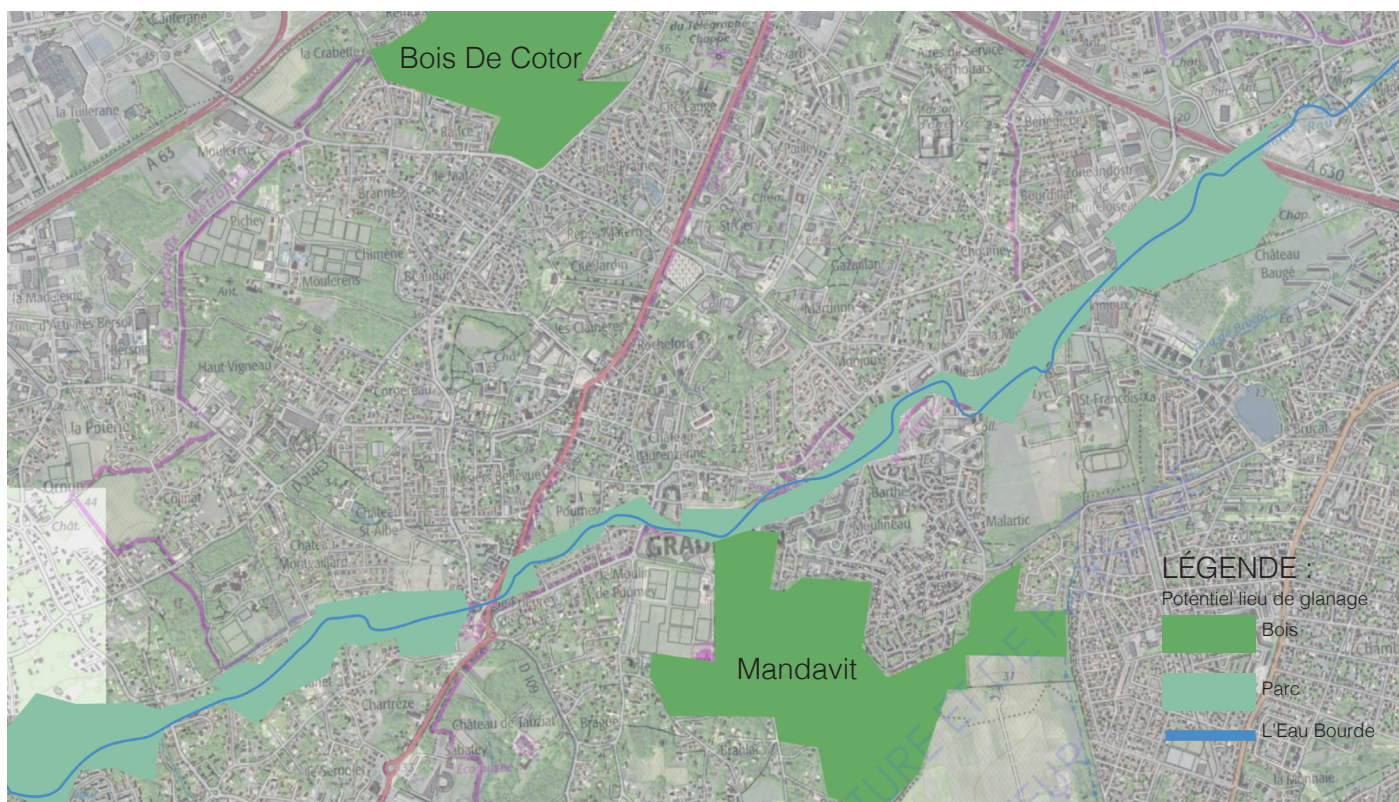
Ces différentes réglementations et politiques publiques ont au cours de 80 dernières années façonné le visage de la commune et ont permis de lui donner une forme singulière notamment grâce à la forte présence d'espace paysager.

2.1.3 - Méthodologie de recherche

Après avoir fait l'état de l'art sur la question des communs, j'ai pu m'apercevoir qu'il n'y avait pas de réelles études sur la question du glanage et sur sa place dans la théorie des communs. Il a donc fallu que je cherche mes propres données afin de pouvoir répondre à ma problématique. Pour cela, j'ai mis en place plusieurs méthodologies qui se sont parfois soldées par des échecs et m'ont poussé à trouver d'autres méthodes de travail afin de récolter suffisamment de données. Cette enquête me permettrait à la fois d'observer et de comprendre comment cette pratique vit sur le territoire et comment chaque acteur la perçoit. L'enquête m'a semblé être le meilleur outil pour comprendre comment les jeux d'acteurs, la spontanéité ainsi que la gestion font du glanage une pratique vivante sur ce territoire. Il m'a déjà été possible d'utiliser cette méthode dans le cadre de certains projets, cette expérience a prouvé l'efficacité de cette méthode afin de comprendre les différentes perceptions portées sur un territoire. J'ai donc choisi d'utiliser l'enquête sous différentes formes pour me créer une documentation sur la question du glanage sur la commune de Gradignan. J'ai réalisé des entretiens, mais aussi des observations directement sur le terrain ainsi que des discussions plus spontanées avec des passants.

Mon premier objectif était donc de réaliser des entretiens semi-directifs auprès des différents acteurs concernés par la question du glanage sur la commune en commençant par des responsables des services de l'aménagement urbain de la mairie de Gradignan. Je voulais à la suite de cet entretien récolter des données concernant de potentiels glaneurs avec qui je pourrais aussi réaliser de nouveaux entretiens. Cependant, la commune ne pouvait pas leur transférer les coordonnées de ces habitants, j'ai donc dû revoir ma méthodologie de travail dans le but de récolter suffisamment de données sur cette pratique.

Je me suis tournée vers une autre méthode : l'observation sur le terrain. Avant de commencer l'observation, j'ai réalisé une journée d'arpentage qui m'a permis de comprendre comment fonctionnaient les paysages de la commune. L'objectif était pour moi d'appréhender l'espace, aussi bien les potentiels lieux de glanage que ceux qui a priori ne favorisaient pas cette pratique. Je dois aussi rappeler que cette enquête ainsi que mes observations ont été réalisées durant une période précise dans l'année, soit entre octobre et novembre 2021 ce qui correspond au début de l'automne. Cette période m'a semblé être la plus propice pour croiser et interroger sur le terrain des glaneurs et des glaneuses en quête de bois ou d'autres types de ressources.



Cartographie des Potentiels lieux de glanage sur la commune de Gradignan au 1:15 000
Source : Géoportail

Ayant déterminé avec la mairie, mais aussi grâce au travail d'arpentage les espaces clé sur la commune qui pouvaient être les plus intéressants pour le glanage, je me suis rendu sur place plusieurs jours afin de faire des observations et réaliser quelques entretiens avec des habitants. Cette expérience m'a permis de comprendre quelle place avait le glanage dans les paysages de la commune. L'objectif était alors d'interroger aussi bien des promeneurs que des glaneurs. Cette méthode d'entretien spontané m'a permis d'avoir un panel large d'utilisateurs de ces espaces et m'a aidé à comprendre la place du glanage dans les paysages de Gradignan.

2.1.4 - Des portraits de glaneurs

Pour mieux comprendre le rapport de chacun des habitants que j'ai rencontré lors de mes sorties de terrain avec le glanage et ainsi que de voir clairement la position que peuvent avoir les différents d'acteurs entre eux, j'ai alors rédigé leurs portraits. Cela constituera par la suite un outil pour mettre en perspective la position de chaque individu par rapport à une pratique ou non du glanage.

Marie :

J'ai rencontré Marie un dimanche après-midi ensoleillé le long du parc de l'eau Bourde. C'était la première personne que je croisais qui glanait après plusieurs heures de recherche. J'ai alors été très surprise, car elle ne correspondait pas au profil du glaneur que je m'étais imaginé en construisant mon sujet. Notre entretien a été court, mais j'ai pu récolter plusieurs informations intéressantes. Tout d'abord Marie est une femme de 54 ans qui vit sur la commune, mais n'habite pas à proximité du parc de l'eau Bourde. Elle y vient très régulièrement afin de profiter de cet espace paysager, mais aussi pour y venir glaner des éléments lui permettant de réaliser de petites sculptures artistiques.

Ça pratique du glanage est intimement lié à la création. Quand je lui ai demandé s'il elle connaissait le mot "glanage" elle m'a répondu ne pas connaître cette pratique et a abrégé notre entretien pour des raisons personnelles. Je n'ai donc pas pu avoir plus d'informations sur sa régularité et son rapport à ces espaces ou encore sur un potentiel sentiment d'espace en commun. L'expérience de Marie m'a permis de comprendre une nouvelle facette que pouvait avoir le glanage et que nous aborderons plus en détail dans la suite.

Jean-Pierre :

Jean-Pierre est un promeneur que j'ai rencontré lors de mon deuxième jour de terrain au cœur du bois de Mandavit. S'il n'est pas un glaneur ce jour-là, il l'a été dans le passé, notamment était après les tempêtes de 1999 et 2014. Il est au courant de la possibilité de faire une demande auprès de la marie et de venir glaner du bois dans les espaces forestiers de la commune et il a déjà fait cette demande deux ou trois fois. Jean-Pierre habite à la lisière du bois et vient tous les jours se promener dans le bois. Il correspond parfaitement au profil type du glaneur. Il a entre 60 et 70 ans, il est à la retraite et habite dans une maison non loin du bois qui possède une cheminée. Lorsqu'il ramassait du bois, c'était essentiellement pour se fournir en bois de chauffage. Aujourd'hui, c'est une pratique trop contraignante pour lui. L'accessibilité du bois en voiture étant interdite, il est devenu trop compliqué pour lui d'aller glaner du bois à la main. C'est là une des problématiques qui amène des limites à la pratique du glanage sur la commune. Jean-Pierre m'a indiqué des espaces dans le bois dans lequel on pouvait trouver beaucoup de bois mort. Ces espaces étaient, en effet, peu accessibles même à pied. Ni les glaneurs, ni les agents de la mairie viennent récupérer ce bois qui semble être là depuis plusieurs années et qui contraste avec le reste des espace boisés qui sont eux très entretenus.

Danielle :

Elle aussi était en train de se promener lorsque je l'ai approché dans le bois de Mandavit. Contrairement à Jean-Pierre elle ne connaissait pas la réglementation sur le glanage dans la commune. Pourtant elle avait déjà eu ce type de pratique dans sa maison secondaire dans les Pyrénées. Habitant sur la commune depuis plus de 20 ans elle était surprise de n'avoir jamais entendu parler de cette possibilité puisqu'elle a une cheminée dans sa maison et qu'il lui serait très utile de venir glaner du bois. Je me suis alors demander pourquoi la commune ne communique pas plus sur le glanage ? Puisque plusieurs habitants pourraient être intéressés par cette pratique et notamment Danielle.

Patrick :

J'ai croisé Patrick lorsque j'ai suivi les bruits de tronçonneuse qui m'ont amené jusque devant chez lui. Il n'était pas seul. Accompagnés de deux agents municipaux, ils discutaient autour de branches qui venaient d'être fraîchement coupées. La discussion tournait autour du bois. Patrick 52 ans habitant en lisière du bois de Mandavit possédant lui aussi une cheminée.

. Avec l'un de ces voisins, il va récupérer le bois des branches qui leur permettront de chauffer leurs habitations pendant quelques jours. Il est aussi au courant qu'il peut faire une demande auprès de la mairie afin de glaner du bois sur la commune, mais il ne le fait pas. Il s'arrange directement avec les agents sur place pour récupérer le bois. Et pour ce qui est du glanage, il va de façon régulière glaner du petit-bois afin d'allumer sa cheminée une fois par semaine. "Le bois est comme une extension de mon jardin" m'affirme-t-il, il ne fait donc pas de demande malgré la régularité de sa pratique. Lorsque qu'après quelques minutes d'échange, j'utilise le mot "glanage" il ne le connaît pas et fait le rapprochement avec les glands. Se pose la question de l'héritage et de la sensation des continuer une pratique héritée que j'aimerais plus explorer dans ce document (annexe 1).

Elodie :

Contrairement aux autres habitants que j'ai pu rencontré lors de mon arpentage, Élodie était la première à glaner des marrons. Elle n'habite pas sur la commune et a moins de 30 ans. Cependant, elle passe presque tous les jours par le bois quand elle se déplace à vélo. Elle m'explique avoir l'habitude de cette pratique. Mais c'est la première fois qu'elle s'arrête pour glaner des marrons. Habituellement, elle ramasse des orties et d'autres plantes afin de réaliser des purins pour son potager, notre rencontre est alors une histoire de hasard. Au fil de notre entretien, je comprends qu'elle est habituée à glaner tout un tas de choses, des fois même des aliments jetés par les grandes surfaces. Jusqu'où peut-on parler de glanage ? Quel impact le glanage des marrons peut avoir sur le paysage ? Cette rencontre m'a montré qu'il y avait plusieurs types de glaneur que ce n'était pas tous des hommes 50 ans ou plus.

Éric :

Cette dernière rencontre suit à celle d'Élodie. Éric était lui aussi en train de glaner des marrons et tout comme elle, il n'habite pas sur la commune. Toutefois, Éric sait qu'il y a des marrons dans le bois de Mandavit et vient tous les ans pour en glaner. Il sait aussi qu'il n'est pas tout seul à les ramasser et préfère donc venir tôt le matin dès que la saison commence.

Marc et Hervé :

Ce sont deux agents municipaux que j'ai pu rencontrer avec Patrick. En plein travail, ils finissaient de couper les branches d'un chêne. Personnellement ils ne récupéraient pas de bois car ils n'ont pas de cheminée dans leurs logements respectifs. Cependant, ils travaillent à l'entretien de ces paysages et la pratique du glanage ne semble pas modifier ni la charge de travail ni le mode de gestion mis en place par leur hiérarchie. Toutefois, le fait qu'un habitant récupère ce bois leurs permettent d'avoir plus de temps pour d'autre mission puisqu'ils n'ont pas dans ce cas-là à récupérer le bois afin de le transporter ailleurs.

Bien que j'ai eu à la fin de ces quelques jours d'arpentage le sentiment d'avoir rencontré peu de glaneurs de petit-bois, j'ai pu récolter un certain nombre d'informations qui me seront très utiles pour répondre à toutes les questions que je me suis posé plus haut. Même les personnes qui ne glanaient pas m'ont appris sur le glanage et sur sa place dans les paysages. De plus, j'ai pu relever un point clé grâce à cette recherche. Le glanage est une pratique en solitaire. C'est le point commun de toutes ces personnes que j'ai pu rencontrer, elles étaient toutes seules à glaner ou non. Toute cette matière brute va par la suite de me permettre d'envisager le glanage et son impact sur le paysage avec un autre regard.

2.2 - Interprétations des résultats

2.2.1 - Une réglementation permettant la durabilité des ressources

Mon premier entretien avec Jean-Louis Bos, responsable du pôle aménagement urbain de la commune de Gradignan depuis plus de 15 ans, m'a permis de comprendre plusieurs éléments ; comment le commun gère cette pratique, en quoi la réglementation actuelle pouvait être héritée d'une pratique plus ancienne et comment cette réglementation était mise en application.

C'est grâce à une réglementation assez simple que la commune peut gérer cette pratique. Tout d'abord, il faut être résident sur la commune et faire une demande auprès de la maire. À la suite de cette demande, la mairie accorde une autorisation par courrier (annexe 1) qui donne le droit de ramasser du bois mort sur la commune, cette lettre rappelle la réglementation. Les habitants peuvent alors glaner sur une période de temps bien précise, généralement du début de l'automne jusqu'à la fin de l'hiver. La réglementation rappelle aussi les lieux précis où le glanage est autorisé : le parc du prieuré de Cayac et le bois de Mandavit (généralement le plus prisé) ce qui représente 25% d'espace paysager de la commune. Un autre point essentiel de cette réglementation concerne l'utilisation de matériel. Ainsi, il est interdit d'utiliser des outils motorisés dans le cadre cette pratique, c'est-à-dire qu'aucune tronçonneuse ou véhicule ne doit entrer dans le bois. Tout le ramassage doit se faire à la main, cette contrainte peut alors entraîner des freins pour certains habitants, mais nous y reviendrons dans une autre partie. De plus, la mairie rappelle que seul le bois tombé au sol peut être ramassé, autrement dit, il est interdit de couper le bois sur pied. Le dernier point est que l'utilisation du bois ramassé ne doit en aucun cas être commercialisé et donc rester à l'usage unique de celui qui l'a ramassé.

Mais comment la commune peut-elle faire respecter cette autorisation ? Selon le responsable de l'aménagement urbain, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect des règles exposées un peu plus haut. Il n'y a donc aucune vérification mise en place. Ainsi, on peut se demander si les 15 personnes qui ont fait une demande de ramassage de bois cette année ont réellement ramassé les bois au sol ou utiliser un véhicule afin de faciliter le glanage. Le non-respect des règles peut-il entraîner la disparition de la ressource ? Dans le cas où comme me l'a indiqué Jean-Louis Boss seulement 15 personnes ont fait une demande, on peut émettre l'hypothèse que cela ne participera à la disparition de la ressource. Cependant, on ne peut pas savoir s'il y a d'autres habitants qui vont glaner du bois sans en faire la demande.

Selon le nombre de glaneurs, le non-respect de la réglementation peut jouer sur la quantité de ressource disponible et détruire cette ressource comme nous avons pu le voir un peu plus haut avec l'article d'Olivier Weinstein (2013) sur la tragédie des biens communs. En arpentant les bois de Gradignan pendant plusieurs jours, j'ai observé plusieurs éléments qui pourraient nous permettre de répondre à ces questions. Par la suite, nous allons voir qui sont les glaneurs que l'on peut trouver sur la commune et quelles sont les pratiques dans le paysage afin de comprendre quel impact ils ont sur les paysages de Gradignan.

De plus, la commune met en place aussi une gestion permettant aux habitants de récupérer du bois gratuitement. En effet, lorsqu'un arbre est abattu ou élagué par la commune elle-même ou par un prestataire privé, le bois est en général coupé de sorte qu'il puisse être utilisé par des citoyens. La commune n'ayant aucune utilité de récupérer cette ressource, elle décide lorsque le bois est situé en bord de chemin ou de route de le mettre à la disposition de ces habitants et donc réaliser des bûches de 50 centimètres de long permettant de faciliter le transport et l'utilisation du bois.

2.2.2 - Une pratique héritée

Lors de l'entretien que j'ai réalisé avec le responsable de l'aménagement urbain dans les bureaux de la mairie, j'ai pu avoir accès aux réglementations mises en place afin d'encadrer le glanage sur la commune. En y regardant de plus près, j'ai trouvé des similitudes entre la réglementation mise en place par Gradignan et des réglementations plus anciennes. Si la réglementation autour des droits d'usages dans la communauté médiévale pouvait varier selon les régions, mais aussi les seigneuries, il existe toutefois des points communs. Notamment sur les questions d'utilisation des outils. Au XIIIe siècle comme aujourd'hui l'utilisation d'outil, que ce soit une charrette au Moyen-Âge ou une tronçonneuse aujourd'hui, n'est pas autorisée et seule la force humaine peut être utilisée afin de glaner, qu'il s'agisse de marrons, de pomme de terre ou de bois comme sur la commune de Gradignan.

Cette réglementation qu'applique la commune de Gradignan se retrouve aussi dans la législation nationale qui a hérité elle aussi de l'édit du 2 novembre 1554. Ainsi, les réglementations ont évolué jusqu'à aujourd'hui, le glanage a été parfois interdit puisque qu'il pût être considéré comme une forme de vol. Cependant, la jurisprudence a permis au glanage d'être différencié du vol et la réglementation à garder trois éléments fondamentaux du texte de loi de 1554 :

- Le glanage doit s'effectuer entre le lever du soleil et avant son couché, c'est-à-dire qu'il est interdit de glaner la nuit.
- Le glanage doit s'effectuer après les moissons.
- Le glanage ne peut s'effectuer que sur des terrains ouverts, autrement dit sans clôtures.

Si la réglementation actuelle peut ressembler à celle de 1554 il y a cependant un élément qui me fait douter de cet héritage. Je me suis demandé en rencontrant des glaneurs dans les bois de Gradignan si la forme actuelle du glanage n'était pas plus un dériver de pratique plus ancienne. C'est-à-dire que l'impact du glanage dans le paysage ne pourrait pas ressembler à celle d'autres fois. Lorsque je posais des questions aux glaneurs, j'ai commencé par parler avec eux de ramassage plutôt que de glanage. Puis je leur ai demandé s'ils connaissaient ce mot "glanage", seul Jean-Pierre m'a affirmé qu'il le connaissait, les autres glaneurs n'avaient jamais entendu ce mot au par avant. Il ne savait donc pas la différence entre glanage, cueillette et ramassage. Il n'y a être pas de sentiment d'héritage de la part des glaneurs et des glaneuses que j'ai pu rencontrer cependant on peut très facilement trouver une filiation entre une pratique d'un glanage, de la cueillette et du grappillage qui pourrait être en lien avec le passé agricole de commune. Il ne faut pas oublier que cents ans au paravant Gradignan était constituer des champs, de parcelles viticoles et boisement souvent rattacher aux grandes propriétés viticoles.

2.2.3 - Le glanage une pratique discrète dans le paysage

Avant d'aller dans le détail des différents pratiques de glanage que j'ai pu observer j'aimerais commencer par définir le "profil type" du glaneur sur la commune de Gradignan. Même si chacun individu est unique je peux quand même dresser un portrait de ces habitants qui vont au bois le matin pour ramasser du bois.

D'après mes observations les glaneurs sur la commune de Gradignan sont en majorité des hommes. Sur les 10 personnes que j'ai pu interroger seul deux étaient des femmes. De plus, les glaneurs étaient dans la plupart des cas âgé de 50 à 65 ans ils étaient soit en fin de carrière soit déjà à la retraite. La commune de Gradignan étant l'un des communs les plus prisé de toute la métropole notamment du fait qu'elles permettaient à ces habitant l'accès rapide à grands nombres de parc, jardin et bois, elle offert une qualité de vie qui a attiré des nombreux retraités ou de cadre supérieur. Les glaneurs sont eux aussi ici de cette population plutôt aisée. Cependant, la présence d'espace végétalisé attire d'autres habitants de commune à proximité. J'ai pu alors discuter avec des habitant de Villenave d'Ornont notamment qui venaient glaner dans le bois de Mandavit. Ainsi, sur les 10 personnes deux n'était pas des habitants de la commune et cinq habitaient à la lisière du bois de Mandavit ou du parc de l'eau Bourde. Nos glaneurs vivent donc pour la plupart non loin de leur lieu de glanage. Le profil type est alors le suivant : un homme à la retraite âge en moyenne de 60ans qui possède une maison non loin du bois de Madavit à Gradignan. Il faut ajouter à ces informations ne le fait qu'aucune des personnes que j'ai interrogées n'avait fait de demande de glanage pour l'année 2021 et que seule deux personnes était au courant de cette réglementation. Il nous faudra donc dans la suite de notre travaille essayer de comprendre pourquoi et de voir si cela pourrait avoir un impact sur la pérennité de la pratique sur la commune de Gradignan.

Comme nous avons pu le voir précédemment le glanage sur la commune de Gradignan est une pratique de proximité. Selon le responsable de l'aménagement urbain de la commune Jean-Louis Bos, les habitant concerner sont ceux qui habitent à proximité d'un parc ou d'un bois, ce qui leur permettraient de récolter plus facilement la ressource.

Cependant, en allant sur le terrain j'ai pu à la fois confirmer mais aussi remettre en question cette affirmation. J'ai peu croisé un habitant qui profitait de l'élagage d'un arbre à proximité de son habitation pour récupérer avec l'autorisation des agents municipaux du bois. En plus de récolter des morceaux d'arbres abattus cet habitant profitait de sa proximité avec le bois de Malavit pour récupérer une fois par semaine en période hivernale du petit bois afin d'allumer sa cheminée. Sur la commune de Gradignan la plus part des parcs des bois sont entourés de lotissement pavillonnaire. Cette caractéristique pourrait favoriser la pratique du ramassage ou du glanage pour plusieurs raisons. Comme nous avons pu le voir avec l'un des habitants que j'ai rencontré c'est la proximité qui permet d'aller facilement glaner. Pour ces habitants pas besoin de prendre la voiture, le bus ou de marcher très longtemps. Le fait que le bois soit très proche des habitations leur permet d'y aller régulièrement. De plus, ce sont des maisons qui dans certains cas possèdent une cheminée. Le bois est alors glané dans le but de l'utiliser comme matériel de base pour allumer leur cheminée. Les logements collectifs sont dans la plus part des cas pas pourvus en système de chauffage type cheminée au poêle qui permettent d'utiliser le bois mort dans les parcs comme ressource. Si le glanage est une pratique issue du monde rural sur une commune péri-urbaine comme Gradignan elle peut tout à fait y trouver sa place grâce à ces formes urbaines qui comprennent des logements intégrant des cheminées et autres incinérateurs. C'est donc l'abondance d'espace boisé ainsi que la présence de foyers avec inserts qui permet au glanage d'exister sur cette commune.

Malgré ces éléments qui favoriseraient la pratique du glanage sur la commune, les glaneurs sont relativement difficiles à trouver. En effet, la mairie ne pouvait pas me communiquer les coordonnées des habitants ayant réalisé une demande de ramassage de bois j'ai dû aller à leurs rencontres sans savoir si j'allais les trouver. Ma première erreur dans la recherche des glaneurs a été d'aller arpenter les différents espaces boisés de la commune un week-end. Cette première expérience m'a appris deux éléments. Tout d'abord, que les glaneurs ne glanent pas lorsqu'il y a beaucoup de monde. En effet, le week-end les parcs de la commune sont très prisés par les habitants comme lieu de promenade, de loisir et de rencontre. Les quelques personnes que j'ai interrogés ces jours-là n'avaient aucune connaissance de cette pratique et encore moins qu'ils pouvaient en faire la demande auprès de la mairie. C'est à ce moment-là que je me suis demandé pourquoi la mairie ne communique pas plus sur le glanage ? En ne faisant pas de communication sur cette pratique elle ne laisse pas la possibilité au nouveau habitant d'utiliser cette ressource qui à l'heure actuelle n'est pas utilisée par le service de la commune.

La semaine qui a suivi je me suis levée tôt pour aller à la rencontre des glaneurs, en espérant les trouver de bon matin. Cette stratégie a été beaucoup plus payante cependant je n'ai croisé qu'une dizaine de glaneurs sur mes 4 matinées d'arpentages. En plus d'être peu nombreux ils parquaient à des heures où les bois sont le moins fréquentés ce qui les rendent relativement discrets du paysage.

Un des éléments qui participe à cette discrétion est le fait que le glanage semble être une pratique plutôt spontanée. Certains habitants comme Patrick vont régulièrement glaner du petit bois en période hivernale de nombreux habitants ramassent de façon spontanée.

C'est le cas d'Elodie que j'ai rencontrée elle aussi dans le bois de Mandavit. Elle ne glanait pas du petit bois comme la plupart des gens que j'ai pu rencontrer mais des marrons. C'était aussi la première fois qu'elle glanait alors qu'elle passe régulièrement par le bois pour ces déplacements, ce fut aussi le cas d'Éric qui vient spontanément un fois par en ans pour ramasser des marrons. Le coté spontané de leur pratique me donne envie de penser que qu'ils n'ont pas conscience de l'héritage de cette pratique.

Le point commun entre les différents glaneurs, que ce soit Éric, Elodie ou Patrick c'est qu'ils vont glaner seuls. Si autre fois le glanage du blé était réalisé par des petits groupe de femmes aujourd'hui j'ai pu remarquer qu'il s'agissait d'un pratique solitaire. Le fait d'être seul à glaner renforce l'idée que cette pratique et aujourd'hui discrète dans les paysages. On remarque beaucoup moins une personne seule en train de ramasser du bois ou d'autre ressources issues d'un bois qu'un petit groupe de personne qui fera peut-être plus de bruit que se fera beaucoup plus remarquer.

2.2.4 - Les différents types de glanage observer sur la commune

J'ai effectué mes observations à la fin du mois d'octobre ce qui m'a permis comprendre quelles était les différents types de pratiques de glanage dans le paysage de Gradignan. Tout d'abord le bois. Sur tous les habitants que j'ai interrogés seul une des habitant était en train de récupérer du bois au près d'agents municipaux qui était en plein élagage d'un chêne situer à la lisière. Il n'était alors pas de glaner mais de récupérer du bois mais non pas de glaner. Cette pratique un peu différente du glanage par le fait que les individus en voyant des agents municipaux élaguer et couper du bois demande l'autorisation de récupérer le bois alors que les glaneurs ne ramassent que du bois déjà au sol qui ont une petite taille. Quand j'ai rencontré Patrick ainsi que des agents municipaux il était question de récupérer des rondins du bois de taille assez conséquente. On pourrait imaginer qu'ainsi cette pratique à un impact sur les paysages forestier de la commune. Les morceaux de branches, de troncs ou d'autre éléments issus des différentes tailles des arbres ne restes pas dans l'espace public et sont rapidement évacuer par les habitants eux même, qui dans le cas de Patrick était utiliser comme bois de chauffe. En retournant sur le terrain le lendemain avec cet élément j'ai pu m'apercevoir que dans les parties les plus entretenue du bois de Mandavit il n'y avait aucun tas de bois en attente d'être récupérer, pas de rondins bois qui serait resté au sol. J'ai alors émis l'hypothèse suivante : dès qu'une opération d'élagage a lieu les habitants intéresser font la demande pour récupérer le bois. Le même jour j'ai rencontrée Jean-Pierre. Il n'a pas l'habitude de glaner mais lors de la tempête de 1999 beaucoup d'arbre sont tombés, il en a alors profité en demandant l'autorisation à la commune de récupérer les troncs qui avait été débiter par la commune et laissé au bord des chemins. Le fait que les habitant récupère assez rapidement le bois m'a donné plusieurs impressions. Les bois de la commune sont très bien entretenus dans la partie les plus fréquenter mais ne ressemble à des forêts d'exploitation dans les quelle on croise régulièrement des amoncellement de rondins en attente d'être déplacé. Se pose alors la question de savoir si cette pratique peut se rapprocher de celle du glanage.

J'ai aussi pu voir que le glanage sur la commune de Gradignan ne se restreignait pas uniquement au petit bois. Le glanage des marrons de mis octobre à mi-novembre attirait pas mal d'habitants de la commune et d'ailleurs. Ce fut le cas d'Elodie et d'Éric tout deux résidant dans des appartements sur la commune de Gradignan venaient dans le bois de Mandavit afin de glaner des marrons dans le but de les cuisiner. Cette pratique prenait alors plus une forme de loisir que de réel besoin alimentaire. En discutant avec Éric notamment j'ai pu comprendre que la période de ramassage des marrons était assez courte, car contrairement au bois, la ressource était beaucoup plus prisée par les habitants. Pas besoin d'avoir une cheminée pour consommer des marrons. Cette ressource est alors accessible à un plus grand nombre d'habitants et le marron ne reste pas très longtemps au sol. Quelle conséquence le glanage des marrons peut avoir sur les paysages ? Sur la commune de Gradignan même si beaucoup de d'habitants ramasse les marrons on ne pourrait pas parler de tragédie des communs puisque les marrons reviennent chaque année et que les arbres ne sont pas abattus, bien au contraire ils sont relativement bien entretenus. Contrairement au glanage de bois les glaneurs de marrons sont plus facilement trouvable dans le paysage et semble avoir un impacte plus important.

Ces autres formes de glanage qui ressemble peut-être plus à du ramassage ont un impact plus important dans les paysages même si leur impacte reste relative. Je me suis alors demandé si le glanage n'est pas aujourd'hui plus un outil de médiation paysagère dans la création de paysage en commun plutôt qu'un réel complément alimentaire.

2.3 - Le glanage un outil vers la création de paysages en commun

2.3.1 - Une pratique participant à la gestion des paysages

La récupération du bois par les habitants permet à la commune de pas recycler le bois il est directement utilisé comme bois de chauffe par les habitants qui le souhaitent. Cette pratique fait alors participer les habitants dans l'entretien des espaces paysagers en commun contre une ressources utiles. Cette vision de la pratique actuelle comme un élément de médiation et comme de la participation habitante n'est ni partager par la commune ni par les habitants. C'est mon regard d'étudiante en paysage qui a vu en cette pratique un moyen de faire travailler ensemble des acteurs locaux dans la création de paysage en commun. En effet, lors de mon entretien avec Jean-Louis Bos il m'a exposé le fait que cette pratique habitante ne changeait absolument rien sur la charge de travail des employés communaux. Mais ma vision sur le terrain n'a pas été la même. Lorsqu'à la lisière du bois de Mandavit j'ai entendu un bruit de tronçonneuse et que je me suis approchée j'ai alors rencontré Patrick et les deux agents de la commune. Ils coupaient des branches sur un chêne comme j'ai pu déjà expliquer mais au lieu de charger ces branches dans leur camion et de les amener dans un centre de tri, ils ont juste recoupé certaines branches et laisse le tout sur place. Patrick et l'un de ces voisins se chargeront dans l'heure qui suivent de récupérer les troncs et de les amener jusqu'à chez eux. C'est une petite étape dont les agents n'ont plus à se préoccuper mais ni Patrick ni ces agents n'e semble avoir conscience du travailler d'équipe qu'ils effectuent afin d'entretenir les paysages de leur commune.

C'est peut-être là que le paysagiste peut jouer un rôle dans la médiation entre ces deux acteurs qui interagissent déjà ensemble.

Toute fois si certains habitants peuvent participer à l'entretien de certaines parties des bois de la commune certain espace sont beaucoup moins propice à cette participation habitante. Les endroits le plus prisé par les habitants sont ceux situés à proximité de route, leur permettant de récupérer plus facilement les ressources récoltées à proximité. Plus les espaces sont éloignés des routes plus les bois sont délaissés par les glaneurs. L'accessibilité aux ressources par tous est aussi un des éléments essentiels dans la création des paysages en commun.

2.3.2 - Accessibilité a une ressource commune et gratuite

L'accessibilité est primordiale lorsque l'on parle de commun. Sur la commune de Gradignan les bois comme les parcs sont accessibles à tous tout au long de l'année, certains jardins donnent même accès directement dans ces espaces en commun. La gratuité est aussi un élément central d'un commun paysager qui se vérifie facilement sur la commune de Gradignan puisque tout simplement il n'y a aucune taxe mise en place sur les récoltes effectuées par les glaneurs ni sur l'accessibilité aux espaces en commun. Cependant il nous faudra revenir un peu plus loin sur la question d'accessibilité qui pourrait être remise en question.

2.3.3 - Le glanage vers un outil de médiation ?

Une rencontre plus surprenante m'a permis d'imaginer le rôle que pourrait avoir la médiation dans la construction de ces paysages en commun. Les paysages étant considérés comme du patrimoine culturel et comme patrimoine vivant la médiation pourrait mettre ces éléments en valeur. J'ai rencontré de façon très brève Marie qui glanait de petites brindilles dans le parc de l'eau Bourde, contrairement aux autres glaneurs qui utilisent le bois dans le but de chauffer leurs habitations Marie l'utilise afin de réaliser des sculptures. Malheureusement, elle n'a pas pu me parler de son travail plus en détail pour des raisons personnelles, mais cet exemple m'a permis de voir les espaces paysagers comme des lieux de ressources de création. On peut y trouver des matériaux bruts dans l'optique de créer, mais aussi des éléments d'inspirations pour des œuvres picturales, du land-art ou toute autre forme de création. Glaner n'est alors pas seulement un complément de ressource, c'est aussi un outil, un moyen de créer.

Voir le glanage comme un outil de médiation est un élément central qui me permet de répondre à la problématique, j'ai exposé dans la première partie. J'aimerais donc approfondir le sujet dans la suite de mes réflexions. Cependant, tous les éléments que nous avons déjà nous permettent déjà de voir le glanage comme une pratique individuelle, résiduelle et ne concernant qu'un petit groupe d'habitants. La pratique d'aujourd'hui ne ressemble plus exactement à celle du XV^e siècle cependant elle reste intéressante puisqu'elle apporte de nouveaux usages dans l'espace public contemporain.

III) Comment faire émergence des paysages en communs



Le glanage sur la commune de Gradignan pourrait être un outil permettant de construire des paysages en commun. Comme nous avons pu l'observer, la pratique actuelle du glanage sur la commune ne détruit pas la ressource disponible, la gestion et la réglementation mise en place par la mairie pourrait favoriser l'émergence de paysages en commun sans aboutir à la tragédie des bien commun. Cependant, il semblerait que le glanage ne soit pas l'outil de référence dans la construction des communs. J'ai pu aussi relever lors de mes séances de terrain des nombreux freins qui ne permettent pas au glanage de jouer ce rôle dans l'émergence d'un commun sur la commune. Ces éléments peuvent toutefois nous permettre de comprendre comment mieux utiliser le glanage ou apporter d'autres outils afin de construire ces paysages en commun. Et ainsi, essayer de voir comment les paysagistes peuvent jouer un rôle clé en utilisant le glanage pour favoriser la présence de paysages en commun.

3.1 - Les freins à la création de paysages en commun

3.1.1 - Le glanage une pratique individuelle et ponctuelle réservée à une petite partie de la population

Comme nous avons pu le voir dans la partie précédente, le glanage est, sur la commune de Gradignan, une pratique plutôt solitaire. Tous les glaneurs que j'ai pu interroger étaient seuls en train de ramasser du bois ou des marrons. Lorsque l'on parle de paysages en commun, on évoque l'idée de partage et de collectivité. Le glanage dans le cas de Gradignan est une pratique qui se réalise seul, chaque individu glane de son côté sans mettre en place une coopération avec d'autres individus afin de créer une gouvernance collective dont les règles seraient approuvées par tous. C'est ce qu'Elinor Ostrom explique notamment dans son ouvrage *Gouvernance des biens communs* (1990), le bois sur la commune se rapproche donc plus d'un «bien de club» que d'un bien commun. La notion de «bien de club» est apparue en 1965 avec James M. Buchanan, prix Nobel d'économie de en 1986. Le «bien de club» est, pour lui, une ressource qui peut être utilisée par plusieurs individus en même temps. Tout comme le bien commun, le bien de club est non rival. Cependant, il existe des différences entre ces deux types de bien. La première est la condition d'accès à la ressource. Même si sur la commune de Gradignan il n'y a pas de barrière empêchant les habitants d'aller glaner, ou une taxe à la sortie des bois et des parcs sur les ressources glaner, tous les habitants n'ont pas accès à cette ressource de la même façon, ce que nous approfondirons plus en détail par la suite.

Contrairement à ce que j'ai pu penser lorsque j'ai écrit ma première hypothèse, le glanage n'est pas sur la commune de Gradignan une construction sociale. C'est-à-dire qu'il ne permet pas de mettre en relation les différents acteurs les uns avec les autres (sauf dans quelques cas particuliers comme nous avons pu le voir). Le glanage ne permet donc pas de construire un paysage en commun tout du moins dans l'heure actuelle, puisque la ressource glanée relève davantage du bien de club que du bien commun.

En plus d'être une pratique solitaire et spontanée, le glanage dans l'utilisation qui en est faite par les habitants de la commune n'est pas une pratique héritée, dans le sens où elle aurait été pratiquée par des ancêtres qui auraient appris à leurs enfants et qui eux même l'auraient transmis à leur tour. Toutefois, en réfléchissant sur mes pratiques personnelles de glanage et de cueillette, je me suis rendue compte que je n'avais pas posé une question essentielle aux habitants que j'ai interrogés. En effet, la question "Où avez-vous grandi ?" M'aurait permis de savoir si les individus plutôt issus d'un milieu rural étaient ceux qui aujourd'hui glanent dans les villes ? Il aurait été intéressant de comprendre les origines de chaque glaneur pour pouvoir faire un lien ou non avec la notion d'héritage..

3.1.2 - Le manque de connaissances sur la réglementation

L'un des autres freins fondamentaux de l'émergence d'un paysage en commun par le biais du glanage est la connaissance de la réglementation. Comme nous l'avons abordé plus en amont dans ce travail, très peu d'habitants ont connaissance de la possibilité de glaner et encore moins qu'il existe une réglementation sur le sujet. Le fait que la commune de Gradignan communique peu sur le sujet permet de protéger la ressource d'une potentielle tragédie des biens communs, cependant, elle exclut un certain nombre d'habitants qui pourraient être intéressés par cette pratique. De ce fait, elle restreint la pratique à un petit groupe d'individus et favorise l'émergence de bien de club et non pas de bien commun.

Comme le définit bien dans l'ouvrage «Dictionnaire des biens communs» l'un des éléments fondateurs d'un bien commun est l'autogouvernance. Si la commune voulait favoriser l'émergence d'un paysage en commun, elle pourrait évidemment se baser sur la pratique du glanage. Mais elle devrait alors revoir sa réglementation et rétablir un dialogue avec tous les glaneurs afin de mettre en place une gouvernance qui pourrait mobiliser l'ensemble des acteurs autour du glanage. Il manque donc une réglementation co-construite par les différents protagonistes en lien avec les parcs et le bois. L'objectif serait de mettre en place une gouvernance plus collective. Toutefois, il existe des contradictions lorsque l'on parle de bien commun et d'usage collectif. Si plus d'usagers viennent glaner dans le bois de Mandavit le bien commun, malgré une gouvernance collective, pourrait être amené à disparaître. C'est ce qu'explique M. Briand dans le dictionnaire des biens communs. P. Samuelson (économiste, prix Nobel d'économie en 1970) dans sa définition d'un bien public met en évidence l'importance de fixer un seuil d'utilisateurs restreint afin de préserver la ressource. Néanmoins, cette théorie peut être contradictoire avec la notion de commun et d'intérêt général. Dans l'optique de construire des paysages en commun, les ressources devront donc être non-rivales et pérennes dans le temps afin qu'elles soient considérées comme des biens communs utilisables par tous.

Cependant, il y a d'autres éléments qui peuvent créer et qui créaient déjà des paysages en commun sur la commune. Le glanage pourrait renforcer le paysage en commun qui existe notamment grâce à un réseau de cheminement qui permet de connecter les différents quartiers à des espaces de parcs, de jardin ou de bois.

3.1.3 - L'accessibilité, un autre frein dans la pratique du glanage

Comme nous avons pu le voir précédemment, l'accessibilité à la ressource n'est pas possible pour tous les habitants. Tout d'abord, il y a l'accessibilité à la ressource via l'information. En cherchant à protéger la ressource, la commune de Gradignan participe à réserver ce bien à un petit groupe restreint d'habitants ayant l'information concernant les démarches à faire afin d'accéder à cette même ressource. Même si certains contournent la réglementation, la commune, pensant bien faire, exclut ses habitants d'une ressource collective pouvant être considérée comme un bien commun.

De plus, l'accessibilité à certaines parties du bois étant plus compliquées pour des véhicules motorisés est interdite par la commune. Le témoignage de Jean-Pierre illustre très bien cette problématique sur l'accessibilité physique vers le site de glanage. Si autrefois, les individus autorisés à glaner étaient les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées, nos sociétés ont bien évoluées. Elles cherchent notamment à rendre accessible un maximum d'espaces et d'activités aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, l'accessibilité limitée de certains lieux de glanage crée des variations dans les paysages. L'entretien n'est alors pas le même dans toutes les parties du bois de Mandavit. Là aussi, on retrouve des contradictions entre vouloir créer un paysage en commun en laissant la possibilité à tous de pouvoir utiliser les ressources issues de ce paysage, la volonté de pérenniser dans le temps ces ressources et la protection de certains paysages remarquables. On retrouve dans cette contradiction un enjeu majeur autour de la gestion des paysages. La création de paysages en commun doit s'accompagner d'outils de gestion, adaptés à chaque espace afin de permettre la protection, la valorisation et la diversité de la biodiversité. C'est donc une gouvernance complexe qui doit être mise en place afin de préserver un paysage vivant, tel qu'a pu le définir l'UNESCO permettant aussi de favoriser une diversité faunistique et floristique.

Il faut cependant, ne pas exclure les autres outils qui peuvent permettre de créer des paysages en commun. Si le sujet de ce mémoire est celui du glanage dans la construction de paysages en commun, d'autres outils peuvent être mobilisés afin de parvenir à ce but. La commune de Gradignan en possède certains et pourrait en utiliser d'autres encore afin de développer des espaces collectifs. La maison de la nature qui se situe le long de l'Eau Bourde semble être un élément pédagogique intéressant dans la construction de paysages en commun. Elle joue déjà un rôle important, elle peut recevoir des tables rondes, mettre en place des animations autour de la question des communs et des pratiques comme le glanage. De plus, la présence d'un réseau de cheminement qui relie les différents quartiers de la commune aux parcs situés au bord de l'Eau Bourde, pourrait permettre de favoriser le sentiment de collectif sur la commune. Ce système permettrait à chaque habitant d'accéder à des espaces communs qui pourraient abriter des arbres fruitiers, des boîtes à livres, des animations temporaires ou même des jardins partagés permettant de développer ces paysages en commun (voir annexe 4).

3.2 - Comment le paysagiste pourrait utiliser le glanage comme moyen de penser des paysages en commun

3.2.1 - La médiation un outil qui pourrait favoriser la durabilité, l'accessibilité et la connaissance

La médiation est l'un des outils qui peut être mobilisé dans le projet de paysages par les différents acteurs du projet. Il sera intéressant dans cette partie de définir ce qu'est la médiation paysagère. Pour commencer, cette médiation intègre trois éléments fondamentaux :

- Mettre en relation les différents acteurs à la réflexion,
- les aider à exprimer leur point de vue spécifique, en les influençant le moins possible,
- favoriser la coopération entre eux, ce qui facilite la compréhension mutuelle par la confrontation de leurs différents points de vue." (Candau et Michelin, 2009)

Il s'agira alors d'associer les différents acteurs des paysages, dans notre cas les acteurs liés au glanage sur la commune de Gradignan et leur permettre d'avoir des échanges construits. Ces échanges peuvent alors s'inscrire dans le cadre d'une recherche action permettant, à la fois, de faire avancer la recherche sur un certain nombre de questions, mais aussi de mettre en place de potentiels leviers d'action dans le but de créer un projet de paysage. L'enjeu de la médiation est alors «opérer une meilleure compréhension des transformations à l'œuvre dans les pratiques, mais aussi dans les perceptions et les représentations de chacun vis-à-vis du paysage.» (Sylvie Paradis et Laurent Lelli, 2010)

La médiation peut utiliser la participation comme moyen d'arriver à la co-construction d'un paysage en commun. Cet outil pourrait permettre à la commune de redéfinir une gestion de ses paysages, de la réglementation et de projets territoriaux plus en lien dans le but d'arriver à ce paysage en commun. Le glanage deviendrait alors une action parmi d'autres, utilisée grâce à la médiation pour faire émerger ce paysage en commun. Un autre élément intéressant que peut apporter la médiation sur notre sujet est l'apport d'informations, mais aussi davantage d'implication et d'appropriation de toutes ces connaissances (Sylvie Paradis et Laurent Lelli, 2010). Ces éléments pourraient aider la commune à favoriser la présence de nouveaux acteurs et faire évoluer les réflexions autour de la place du glanage sur la commune. Comme nous avons pu le voir, le manque de connaissances à la fois sur la réglementation associée au glanage ainsi que sur la pratique en elle-même sont les freins principaux dans l'émergence de cette pratique comme outil vers un paysage en commun.

3.2.2 - Les autres outils permettent la création de paysages en commun

Il existe aussi d'autres outils permettant au paysagiste et aux divers acteurs sur le territoire de créer des paysages en commun. Pour ce faire, il faudrait " identifier ce qui fait le paysage dans un contexte précis, et ce qui fait commun, tout en respectant la pluralité des regards et des intérêts dans le temps." (Anne Sgard, Sophie Bonin, Hervé Davodeau, Pierre Dério, Sylvie Paradis, Monique Toubanc, 2018) Dans le cas de la commune de Gradignan ce qui semble faire «commun» sont ces multiples espaces paysagers constitués de bois, de parcs, de jardins publics, de cheminements végétalisés ... Dans lesquels plusieurs pratiques s'entrecroisent et forment un espace commun.

La commune de Gradignan est déjà en train de mettre en place d'autres formes d'outils qui pourraient permettre l'émergence de ces communs et le développement d'autres pratiques, telles que la cueillette. Il y a, depuis quelques années, une réelle réflexion autour des vergers urbains. Gradignan est déjà en train d'expérimenter ce nouveau modèle. Comme a pu nous démontrer Hugo Jarmason (2021) dans son travail personnel d'étude et de recherche, la cueillette permet de partager des connaissances autour des végétaux mais aussi sur les techniques et les façons de cuisiner, permettant de créer des histoires communes. Cette pratique, tout comme peut l'être le glanage, pourrait participer à l'avènement de paysages plus collectifs. De plus, contrairement à d'autres communes plus urbaines on peut imaginer que les sols de Gradignan sont moins pollués. Ces terres étant plutôt issues d'anciennes propriétés agricoles la qualité du sol pourrait permettre à la ville d'implanter des vergers sur une terre fertile. Cependant, les équipes municipales se heurtent à des problématiques ne leur permettant pas de mettre en place cet outil. C'est notamment la gestion de ces arbres qui leur pose problème. En effet, Jean-Louis Bos m'a informé du réel manque de connaissance sur la gestion de ce type d'arbre. Si les agents municipaux connaissent parfaitement la taille des arbres et des arbustes d'ornement, le travail sur des arbres fruitiers est nettement différent. Il sera donc essentiel dans ce projet de proposer une formation approfondie sur l'arbre fruitier afin d'avoir une gestion adaptée au verger.



Verger urbain ; Framboisier
Photographie du verger situé allée Paul
Cézanne
Source : Personnelle (2021)



Verger urbain
 Photographie du vergé situé allée Paul Cézanne
 Source : Personnelle (2021)



Verger urbain ; Pommier
 Photographie du vergé situé allée Paul Cézanne
 Source : Personnelle (2021)

Le paysagiste peut avoir un rôle particulier dans l'émergence de ces paysages en commun puisqu'il peut permettre d'amener le vocabulaire du commun (Alexis Pernet.2017). Avec son regard pluriel, il peut aider les différents acteurs à se positionner sur des questions de politiques publiques, de gestion, d'aménagement et de transmission en dépassant les tensions existantes. Interroger et rassembler les différentes parties d'une question, comme le glanage ne serait-il pas le premier pas vers la création de paysages en commun.

L'atelier Coloco a mis en place dans différents contextes des processus de projet de paysages visant à la création de paysages en commun. L'un de ces projets a été le réaménagement de la place de la Nation à Paris. L'atelier fonctionne sous forme de travail in situ leur permettant d'être en relation permanente avec les différents acteurs du projet. L'objectif est alors de multiplier les concertations et les observations directement sur l'espace.

Ainsi, pour le projet de la place de la Nation l'atelier a réalisé un diagnostic ainsi qu'un projet éphémère permettant de comprendre les usages et de pouvoir faire des modifications directement sur place. Cette phase de travail a abouti à une "carte des biens communs" servant de base de travail. La finalisation du projet s'est fait grâce à la participation de certains habitants dans la démolition du bitume ainsi que pour la plantation de végétaux.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Ce travail a permis de mettre en perspective l'approche théorique du commun et des paysages en commun par le prisme d'une pratique, le glanage. Si mes hypothèses de départ se sont avérées être fausses, elles m'ont cependant permis de rebondir et de comprendre pourquoi elles ne pouvaient pas être vérifiées. En effet, au début de ce travail de recherche, je pensais que le glanage pouvait être un outil permettant de construire de paysage en commun. Cependant, mes différentes recherches aussi bien sur le plan théorique que sur le plan pratique n'ont pas vérifié cette hypothèse de départ. Si dans toute la première partie nous avons sillonné les différents mots de vocabulaire entre bien commun, «commun», tragédie des bien commun, bien public... Il a été essentiel de trouver une définition plus en lien avec le paysage, puisque toute cette notion gravite autour des sciences économiques, juridiques et sociales. Nous avons dû nous demander qu'est-ce qu'un paysage en commun. En nous tournant vers les écrits des paysagistes, j'ai pu donner une définition plus claire de cette notion. Un paysage en commun c'est alors défini comme un espace de partage et d'expérimentation. Ce sont avant tout des lieux créés par le social et qui ne peuvent fonctionner que grâce à une gouvernance collective, permettant à tous les membres l'accès à la ressource de façon illimitée dans le temps. C'est en comprenant les évolutions de la notion de commun que j'ai pu arriver à cette définition. Il a aussi été question dans cette première partie d'interroger la place du glanage dans ce cadre théorique. En plus d'un élément pouvant totalement rentrer dans la pensée des communs, l'évolution de cette pratique peut être d'actualité et serait totalement pertinente dans la construction de paysages en commun dans un milieu péri-urbain comme la commune de Gradignan.

De plus, l'étude de cas sur Gradignan et la rencontre des différents acteurs impliqués dans la pratique du glanage m'ont permis de comprendre les enjeux que pouvaient soulever une telle pratique. Située entre nature et culture, elle réinterroge notre rapport à notre environnement et nous prouve qu'il est possible de trouver des ressources même en ville, ou encore en péri-urbain dans le cas de Gradignan. Ces espaces qui sont, dans l'imaginaire collectif, souvent dénués d'éléments naturels.

Les habitants que j'ai alors pu rencontrer m'ont permis de comprendre comment le glanage pouvait interagir avec la gestion des espaces, avec les autres usages et les différents types d'espaces. En glanant des informations sur le sujet, j'ai pu comprendre pourquoi si peu d'habitants utilisaient ce type de pratique. Cependant, n'ayant pas pu avoir des entretiens plus longs avec eux, il me reste encore beaucoup de questions. Notamment sur l'origine de ces glaneurs. Il me faudrait encore vérifier si le glanage n'est pas essentiellement pratiqué par des individus en majorité issus du monde rural, et qui auraient déjà un certain nombre de connaissances sur l'utilisation de leur environnement comme lieu de ressource. Malheureusement, je n'ai pas pu vérifier cette hypothèse lors de mon travail de terrain. Toutefois, j'ai pu relever plusieurs types de glanages pour diverses utilisations du bois, qui m'ont poussé à penser que cette pratique pouvait faire levier dans la création de paysages en commun.

En étudiant la notion de paysages en commun à la lumière de la pratique du glanage, j'ai pu comprendre la juste place que les paysagistes sont en mesure de prendre dans la construction de paysages en commun, mais aussi plus largement sur l'évolution des espaces urbains. Par ailleurs, cette recherche m'a permis de me questionner à nouveau sur la conception des villes, en lien avec la cueillette ou le glanage. Ces pratiques étant comme de nouvelles formes de partage et d'échange entre habitants.

En outre, elles permettent de remettre en question nos modes de consommation et d'alimentation. Souvent, lorsque l'on évoque le glanage, nous mobilisons, à juste titre, le documentaire réalisé en 2000 par Agnès Varda "Glaneurs et Glaneuse". En remettant son discours en perspective avec ce travail, j'ai pu y voir un nouvel éclairage. Tout à coup, elle ne me parlait, non pas du glanage, mais plus largement de ces paysages en commun et de comment ils nous permettent de faire, avec notre environnement et ensemble, une société plus consciente de ce qu'elle produit.

Le paysage en lui-même semble un outil efficace afin d'observer le glanage, ainsi que la création de ces communs, qui nous offrent une vision globale sur des questions biologiques, sociales, économiques, politiques et philosophiques.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

RÉFÉRENCES :

Agnès Varda (Réalisatrice). (2000) Les Glaneurs et la Glaneuse. [Film]. Ciné-Tamaris

Alice Le Roy. (2012). Des communs sans tragédie : Elinor Oström vs. Garrett Hardin. EcoRev', 24-27. <https://www.cairn.info/revue-ecorev-2012-1-page-24.htm?ref=doi>

Anne Sgard, Sophie Bonin, Hervé Davodeau, Pierre Dério, Sylvie Paradis, Monique Toublanc. (2018). Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun. Espaces et sociétés, 105-122. <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2018-4-page-105.htm?ref=doi>

Daniela Festa. (2016, 12 décembre). Urban Commons. L'invention du commun. Hypothèse. <https://traces.hypotheses.org/1837>

Daniela Festa, Mélanie Dulong De Rosnay, Diego Miralles Buil. (2018). Notion en débat : les communs. Géo Confluence. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/communs>

Delphine Misonne, Marie-Sophie De Clippele, François Ost. (2018). L'actualité des communs à la croisée des enjeux de l'environnement et de la culture. Revue interdisciplinaire d'études juridiques, 59-81. <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2018-2-page-59.htm?ref=doi>

Édouard Jourdain. (2021). Les communs. Société.

Enclosure. (2018, juin). Géo Confluence. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/enclosure>

Fabien Roussel Et Flaminia Paddeu. (2020, 1 octobre). En ville, le glanage soulève la question des alternatives au système agroalimentaire conventionnel. Le Monde. https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2020/10/01/en-ville-le-glanage-souleve-la-question-des-alternatives-au-systeme-agroalimentaire-conventionnel_6054404_4811534.html

Francesca Cominelli, Marie Cornu, Fabienne Orsi Et Judith Rochfeld. (2017). Dictionnaire des biens communs. Presses universitaires de France.

Hugo Jarmasson. (2021). Le paysage à portée de main : aborder le paysage par la cueillette des plantes et champignons sauvages comestibles. Sciences de l'Homme et Société. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03229023/document>

Michel Vivier. (1987). Cueillir et glaner dans la forêt normande. Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 95-111. https://www.persee.fr/doc/jatba_0183-5173_1987_num_34_1_3966

Olivier Weinstein. (2013). Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle. Revue de la régulation Capitalisme, institutions, pouvoirs. <https://journals.openedition.org/regulation/10452#quotation>

Pierre Dardot, Christian Laval. (2015). Chapitre 8. Le « Droit coutumier de la pauvreté ». Dans Commun (p. 325-365). La Découverte.

Sylvie Paradis Et Laurent Lelli. (2010). La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? . Paysage et développement durable. <https://journals.openedition.org/developpementdurable/8548#quotation>

Y. Michelin Et J. Candau. (2009, décembre). Paysage, outil de médiation. <https://www.agriculture-et-paysage.fr/>. https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2019/03/n8_paysage-outil-de-mediation_2009-12_300dpi_Partie3.pdf

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS

ANNEXES :

Annexe 1 : Grilles d'entretien avec la mairie de Gradignan

Annexe 2 : Autorisation de glanage délivrer par la mairie de Gradignan

Annexe 3 : Série photographique du sud du bois de Madavit



Annexe 1 : Grilles d'entretien avec la mairie de Gradignan

17 septembre 2021

Jean-Louis Bos : services techniques gestion espaces verts, espaces naturels

Entretien avec la mairie de Gradignan

Introduction : poste

1- Historique de la pratique

Depuis quand la pratique du glanage de petit bois existe sur la commune, d'où vient-elle ?

Pourquoi garder une telle pratique ?

Il y a-t-il d'autres pratiques pouvant se rapprocher du glanage ou de la cueillette ?

Il y a-t-il eu des modifications de réglementation ?

2- Communication

Comment les habitants savent qu'ils peuvent ramasser du petit bois ?

Quelle est la réglementation autour du ramassage ?

Y a-t-il des campagnes d'affichage ou de communication autour de cette pratique ? des ateliers de sensibilisation ?

Connaissez-vous les habitants qui récoltent le bois ? doivent-ils vous informer de la date et du lieu de récolte au préalable ?

Savez-vous combien d'habitants ramassent du bois ?

3- Gestion actuelle de la pratique

Y a-t-il des conflits entre la pratique de ramassage et l'entretien des parcs ?

Ou au contraire cette pratique habitante permet de réduire la charge de travail pour les agents ?

Y-a-t-il des interdictions de ramassage sur la commune ?

Connaissez-vous d'autres communes sur la métropole qui permette ce genre pratique ?

4- Contact

Quel est votre poste au sein de la commune ?

Est-il possible d'avoir le contact d'habitants qui ont cette pratique ?

Annexe 2 : Autorisation de glanage délivrer par la mairie de Gradignan

DOCUMENT
UMIS
RDEAUX
ROIT

Annexe 3 : Série photographique du sud du bois de Madavit



Annexe 4 : Document réaliser dans le cadre d'un stage de recherche au laboratoire Passage dans le projet MARGINOV sur la commune de Gradignan (2019)

Des relations qui permettent de favoriser les usages

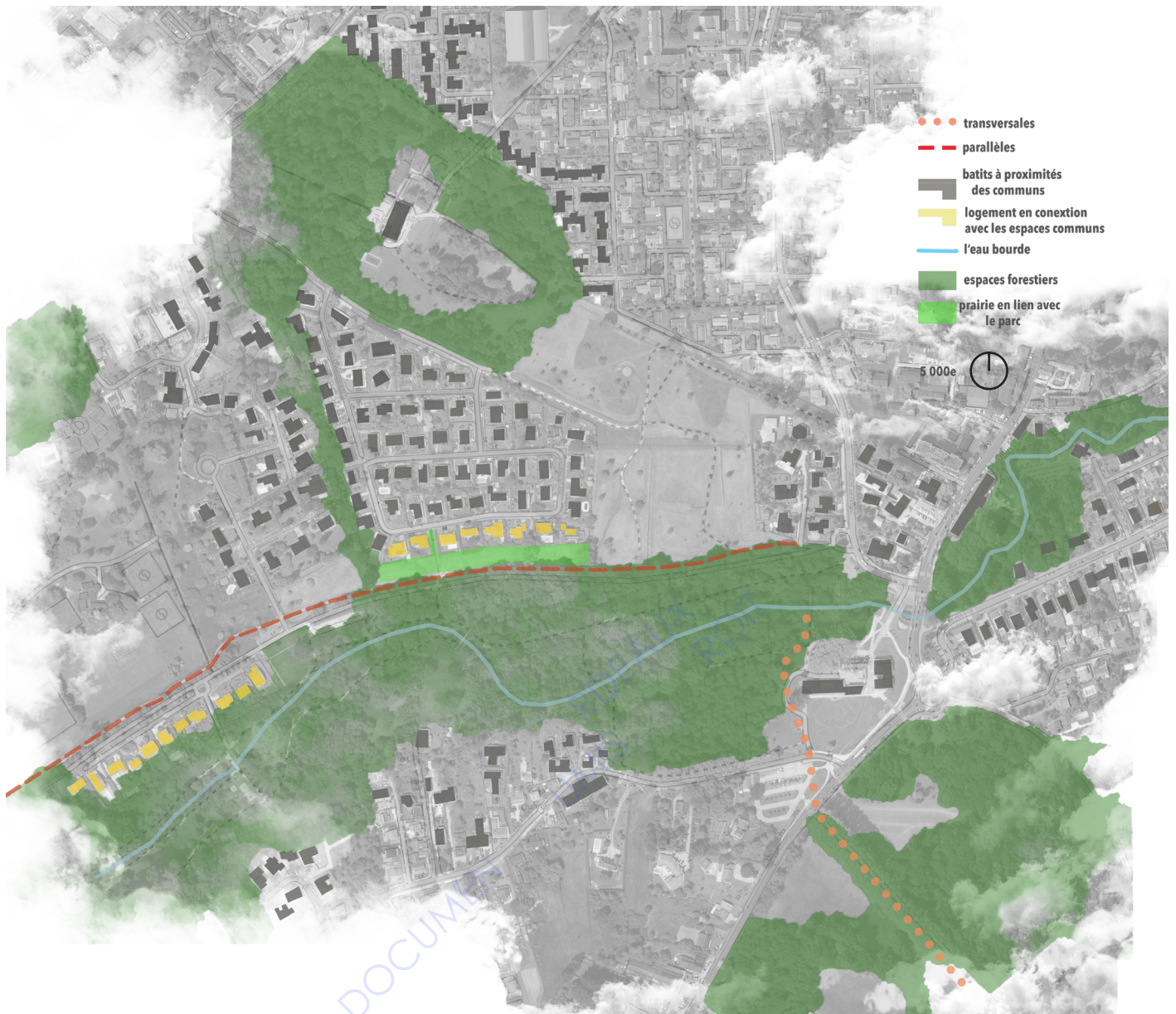


Autour du parc animalier deux transversales opposés permettent une connexion entre le nord et le sud de la commune tout en traversant plusieurs types de formes paysagères.

Au sud on peut observer le forêt de Mandavit qui a pour principale utilisation le loisir notamment le footing. Cet espace et donc sillonné de petit cheminement qui trace de nombreuses routes dans la forêt.

Elle est entourée au nord et à l'est par différentes formes de battis. À l'est les lotissements individuel entour de la forêt, sur certaines parties les maisons sont directement reliées à cet espace par un petit portillon au fond du jardin.

Cette connexion implique pour la commune de respecter une bande de 10 mètres de long entre la forêt et les habitations. Plus au nord ce sont de logements collectifs qui sont en partis intégrés aux communs, non pas seulement avec un accès à la forêt mais aussi avec une liaison avec le l'eau bourde et le parc animalier.



Vers l'est au-delà de la route absence de relation entre l'eau bourde et l'espace public. L'espace est alors utilisé par des propriétaires à proximité de la rivière.

Usage de la lisières forestières comme ressources de bois de chauffe. Cette pratique est uniquement possible car la commune de Gradignan accepte le prélèvement du bois déjà tombé au sol. Les habitants ont uniquement besoin de prévenir la mairie avant de récupérer cette ressource qui sera utilisé comme bois de chauffe

Relation du lotissement avec le parc de Cayac, séparation des deux lieux par une bande de prairie ne faisant pas partie du parc mais accueillent un cheminement.

DOCUMENT
UMIS
RDEAUX
ROIT

Résumé :

Ce mémoire de recherche est une tentative de comprendre la création des paysages en commun par le prisme d'une pratique : le glanage. En s'appuyant sur des observations de terrain ce travail essaye de mettre en lumière la place de cette pratique dans les paysages et le rôle qu'elle peut jouer dans l'émergence de paysages plus collectif. C'est en passant par certaines grandes théories des communs et par une recherche de terrain que nous finirons par comprendre comment les paysagistes peuvent s'approprier cette pratique afin d'en faire un outil dans la construction de paysages en commun.

Mots clés :

Commun - Bien commun - Paysages en commun - Glanage - Bien public - Bien de club

Abstract :

This research paper is an attempt to understand the creation of communal landscapes through the lens of one practice: gleaning. Based on field observations, this work attempts to shed light on the place of this practice in landscapes and the role it can play in the emergence of more collective landscapes. It is by going through some major theories of the commons and through field research that we will end up understanding how landscape designers can appropriate this practice in order to make it a tool in the construction of landscapes in common.

Key words :

Common - Common good - Landscapes in common - Gleaning - Public good - Club good

DOCUMENT
UMI REAUX ROIT